

Annexe à la Résolution

**PLAN D'ACTION POUR LES OISEAUX TERRESTRES MIGRATEURS D'AFRIQUE EURASIE  
(AEMLAP)**

**AMÉLIORER L'ÉTAT DE CONSERVATION DES OISEAUX TERRESTRES MIGRATEURS  
DANS LA RÉGION AFRIQUE-EURASIE**

*(Préparé par le Groupe de travail sur les oiseaux migrants d'Afrique-Eurasie)*

Adopté par la 11<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la CMS, novembre 2014<sup>1</sup>

**RÉSUMÉ**

Le Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrants d'Afrique-Eurasie (AEMLAP - African-Eurasian Migratory Landbirds Action Plan) vise à améliorer l'état de conservation des oiseaux terrestres migrants en Afrique et en Eurasie en coordonnant l'action en faveur de ces espèces au niveau international, et en catalysant les mesures nécessaires au niveau national. Le but général est de développer un cadre stratégique initial pour une action au niveau international, afin de conserver, restaurer et gérer durablement les populations d'oiseaux terrestres migrants et leurs habitats.

Cela complète le travail de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrants d'Afrique-Eurasie (AEWA) et du Mémoire d'Entente sur les oiseaux de proie migrants d'Afrique-Eurasie (MdE Rapaces) en visant à restaurer l'état de conservation d'autres espèces d'oiseaux d'Afrique-Eurasie.

Le présent Plan d'action couvre 42 espèces *mondialement menacées*, 138 espèces classées dans la catégorie *Préoccupation mineure* et dont les populations mondiales présentent une tendance à la baisse, et 373 espèces classées dans la catégorie *Préoccupation mineure* et dont les populations mondiales présentent une tendance à la hausse, stable ou inconnue. Voir respectivement l'annexe 1 et l'annexe 3 pour le fondement du Plan d'action et la liste des espèces<sup>1</sup>.

Les domaines thématiques de l'AEMLAP portent sur la conservation des habitats, le prélèvement et le commerce, la recherche et le suivi, l'éducation et l'information, ainsi que sur d'autres questions telles que les maladies et les collisions. Les menaces les plus importantes pesant sur les oiseaux terrestres migrants sont **la dégradation et la perte des habitats** sur les sites de reproduction et les zones utilisées en dehors de la reproduction, ainsi que sur le réseau de sites dont dépendent ces espèces pendant la migration. **Les prélèvements et le commerce** à des fins économiques et culturelles peuvent également avoir un impact négatif sur certaines populations. Les autres menaces comprennent les risques de **maladie et de collision**.

<sup>1</sup> En application de la Décision 12.22 c), les listes d'espèces de l'AEMLAP figurant à l'Annexe 3 ont été mises à jour par la 13<sup>e</sup> réunion de la Conférence des Parties (COP13) sur la base de la référence taxonomique pertinente adoptée dans le Handbook of the Birds of the World - BirdLife version 3.0, novembre 2018, de la Liste rouge des oiseaux de l'UICN (BirdLife International 2018) et de la base de données du Service d'information sur les espèces (SIS) de l'UICN (2018). Dans le Résumé, les chiffres relatifs aux espèces figurant dans chacune des catégories A, B et C ont été mis à jour en conséquence, afin de tenir compte des modifications sur l'état et la tendance des populations apportées à la Liste rouge de l'UICN.

En réponse à ces menaces, il est urgent d'engager des actions de **recherche et de suivi**, ainsi que **d'éducation et d'information**, pour fournir des données utiles permettant d'orienter les efforts de conservation, de renforcer la sensibilisation du public et de mobiliser son soutien. Les différentes actions proposées dans ce Plan d'action couvrent l'ensemble des menaces et les réponses qui devraient y être apportées.

## **PLAN D'ACTION POUR LES OISEAUX TERRESTRES MIGRATEURS D'AFRIQUE- EURASIE**

### **INTRODUCTION**

La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), signée à Bonn le 23 juin 1979, appelle à une action coopérative internationale pour la conservation des espèces migratrices. L'article IV.4 de la Convention encourage les Parties à conclure des accords, notamment des accords administratifs juridiquement non contraignants, à l'égard de toute population d'espèce migratrice.

Par conséquent, la Résolution 10.27 *Améliorer l'état de conservation des oiseaux migrateurs terrestres en Afrique et en Eurasie* a été adoptée lors de la 10<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP) de la CMS. Elle prie instamment les Parties d'élaborer un plan d'action pour la conservation des oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie et de leurs habitats tout au long la voie de migration, et appelle à la création d'un groupe de travail pour mener le développement et l'application du Plan d'action.

À cette fin, le Groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEML-WG - African-Eurasian Migratory Landbird Working Group) et le Groupe de pilotage (AEML-SG - African-Eurasian Migratory Landbird Steering Group) ont été mis en place. L'AEML-WG est établi sous les auspices du Conseil scientifique. Il rassemble des experts techniques et politiques nommés par le Conseil et venant de toute la région de la voie de migration Afrique-Eurasie. Il doit contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan d'action. L'AEML-SG est un sous-ensemble de l'AEML-WG chargé de coordonner l'élaboration et le processus de mise en œuvre du Plan d'action.

Les oiseaux terrestres migrateurs constituent une part importante de la diversité biologique mondiale qui, en accord avec l'esprit de la Convention sur la diversité biologique (1992) et de l'Agenda 21, devrait être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Nombre de populations d'oiseaux terrestres qui migrent sur de longues distances entre l'Afrique et l'Eurasie, ou au sein de ces régions, sont particulièrement vulnérables car elles traversent les territoires de différents pays, et effectuent ces déplacements annuels et cycliques sur un large front - leur distribution étant diffuse à travers divers habitats.

Des inquiétudes croissantes portent sur le nombre d'espèces d'oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie, notamment ceux qui séjournent au sud du Sahara en dehors de la période de reproduction, dont la population présente une tendance au déclin aux niveaux national, régional et/ou mondial. Le manque de connaissance de l'état et des tendances des populations de nombreuses espèces en Afrique et en Asie est également préoccupant. Une action urgente est donc nécessaire afin d'inverser ces déclin, qu'ils soient significatifs ou potentiellement significatifs.

Parmi les facteurs qui contribuent à rendre défavorable l'état de conservation de nombreuses espèces d'oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie, la perte, la dégradation et la fragmentation des habitats résultant d'activités économiques humaines et de pratiques d'utilisation des terres ayant des effets négatifs sur la biodiversité, sont hautement prioritaires. Le changement climatique est susceptible d'avoir un effet aggravant, provoquant un asynchronisme écologique, temporel et spatial ayant un impact négatif sur les populations d'oiseaux terrestres migrateurs.

Le présent document constitue un plan d'action international uniformisé destiné à orienter la mise en œuvre et les résultats attendus permettant de répondre aux principales pressions auxquelles les oiseaux terrestres migrateurs font face dans la voie de migration Afrique-Eurasie. Il présente en détail des actions spécifiques, toutefois le mode de mise en œuvre dépendra des stratégies et des ressources disponibles dans les États de l'aire de répartition, et entre eux. Le présent Plan d'action complète les travaux de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) et du Mémoire d'Entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE Rapaces), ainsi que des MdE de la CMS sur le Phragmite aquatique et sur les populations d'Europe Centrale de Grande Outarde. Il identifie les domaines de synergie avec d'autres instruments pouvant potentiellement contribuer à la conservation des oiseaux migrateurs, tels que la Convention de Berne.

Il est nécessaire que des mesures internationales immédiates et concertées soient prises pour la conservation des oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie, afin de maintenir et/ou ramener leurs populations à un état de conservation favorable. La mise en œuvre et l'application effective des mesures énumérées dans le Plan d'action dépendent de l'engagement et de la coopération de tous États de l'aire de répartition de la région, des organisations intergouvernementales, non gouvernementales internationales et nationales pertinentes, ainsi que du secteur privé, dans le but d'encourager la recherche, la formation et la sensibilisation nécessaires pour maintenir, restaurer, gérer et suivre les populations d'oiseaux terrestres migrateurs. Voir l'annexe 1 pour plus de détails sur l'introduction et le fondement du Plan d'action.

**L'objectif** de ce Plan d'action est d'améliorer l'état de conservation des oiseaux terrestres migrateurs dans la région Afrique-Eurasie en coordonnant l'action en faveur de ces espèces au niveau international, et en catalysant les mesures nécessaires au niveau national.

**Le but général** est de développer un cadre stratégique initial et commun pour une action au niveau international, afin de protéger, conserver, restaurer et gérer durablement les populations d'oiseaux terrestres migrateurs et leurs habitats dans la région Afrique-Eurasie.

## **PORTÉE DU PLAN D'ACTION**

La portée géographique du présent Plan d'action est l'aire des systèmes migratoires des oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie, ci-après dénommée « aire du Plan d'action ». Cela comprend l'Afrique, l'Europe, le Moyen-Orient, l'Asie centrale, l'Afghanistan et le sous-continent indien. Voir l'annexe 2 pour la carte de l'aire de Plan d'action et la liste des États de l'aire de répartition.

Le champ d'application taxonomique du Plan d'action comprend les populations de Galliformes, Gruiformes, Charadriiformes, Columbiformes, Caprimulgiformes, Apodiformes, Cuculiformes, Coraciiformes, Piciformes et Passeriformes qui dépendent au niveau écologique principalement des habitats terrestres, et dont la totalité ou une proportion importante de la population franchit de manière cyclique et prévisible une ou plusieurs limites de juridiction nationale.

Les espèces d'oiseaux terrestres migrateurs couverts par le Plan d'action sont en outre classées en trois catégories :

- A (*mondialement menacées et Quasi menacées*),
- B (*Préoccupation mineure*, mais dont la population mondiale présente une tendance à la baisse),
- C (*Préoccupation mineure*, mais dont la population mondiale présente une tendance à l'augmentation, à la stabilité ou inconnue).

Les espèces d'oiseaux terrestres migrateurs couvertes par l'AEWA, le MdE Rapaces ou d'autres instruments ont été incluses et figurent en annexe 3 du présent Plan d'action. La liste détaillée des espèces est présentée en Annexe 3.

## **MENACES PESANT SUR LES OISEAUX TERRESTRES MIGRATEURS**

Les oiseaux terrestres migrateurs dépendent de divers habitats terrestres tout au long de la voie de migration. Les facteurs limitant les tendances de populations peuvent agir sur les sites et les milieux utilisés pendant et en dehors de la reproduction, ainsi qu'au cours la migration. La perte et la dégradation des habitats constituent la menace la plus importante pour ces espèces. Les prélèvements<sup>2</sup> et le commerce à des fins économiques, de subsistance, de loisir et à des fins culturelles peuvent également avoir des impacts négatifs sur leurs populations. Les autres menaces comprennent les risques de maladie et de collision.

Outre l'action directe pour répondre à ces pressions, il est urgent d'engager des actions de recherche et de suivi ainsi que d'éducation et d'information pour fournir des données utiles permettant d'orienter les efforts de conservation, de renforcer la sensibilisation du public et de mobiliser son soutien.

Toutes ces menaces et les réponses qui devraient y être apportées sont traitées par les différentes actions présentées ci-après. L'Annexe 4 présente un tableau indiquant comment chaque action peut contribuer à la mise en œuvre d'autres cadres politiques et réglementations.

## **LISTE DES ACTIONS**

Sauf indication contraire, les actions présentées ci-après sont destinées à être mises en œuvre par les Parties à la CMS et par les autres États de l'aire de répartition (voir l'Annexe 2 pour la liste des États de l'aire de répartition), en liaison avec les organisations nationales et internationales compétentes et les autres parties prenantes concernées. Voir en Annexe 5 le tableau indiquant les Parties et/ou les institutions responsables de la mise en œuvre de chaque action.

Les actions sont classées par groupe thématique, et bien que certaines actions soient transversales, des efforts ont été faits pour limiter les répétitions dans le Plan d'action. Voir l'annexe 1 pour plus de détails sur chaque section thématique et l'annexe 6 pour une liste des références des documents cités dans le Plan d'action.

## **Clé de classification des actions**

Afin de prévoir un démarrage immédiat ou précoce des actions, chacune d'entre elles est classée en fonction du calendrier des résultats à produire (échéances des rapports) et en fonction de la

---

<sup>2</sup> Effectuer un « prélèvement » signifie prélever, chasser, pêcher, capturer, harceler, tuer délibérément ou tenter d'entreprendre l'une des actions précitées – Texte de la CMS, 1979.

priorité de l'action telle que déterminée par son influence probable sur la réalisation de le but général du Plan d'action.

**Calendrier :**

- C = résultats attendus à court terme et actions déjà en cours (dans un intervalle d'une période intersession de la COP de la CMS (soit trois ans) );
- M = résultats attendus à moyen terme (dans un intervalle de deux périodes intersessions de la COP (soit six ans)) ;
- L = résultats attendus à long terme (dans un intervalle de trois périodes intersessions de la COP (soit neuf ans ou plus)).

**Priorité :**

- 1 = haute (une activité nécessaire pour empêcher l'extinction de toute espèce d'oiseau terrestre migrateur dans l'aire du Plan d'action) ;
- 2 = moyenne (une activité nécessaire pour empêcher ou inverser le déclin de population de toute espèce d'oiseau terrestre migrateur *mondialement menacée* ou *Quasi menacée*, ou de la majorité des autres espèces d'oiseaux terrestres migrants dont la population présente une tendance au déclin dans l'aire du plan d'action) ;
- 3 = faible (une activité nécessaire pour restaurer les populations de toute espèce d'oiseau terrestre migrateur *mondialement menacée* ou *Quasi menacée*, ou pour éviter le déclin des populations de toute espèce d'oiseau terrestre migrateur).

## 1.0 CONSERVATION DES HABITATS

### 1.1 Changements dans l'utilisation des terres

#### 1.1.1 Agriculture

##### 1.1.1.1 Agriculture intensive

1. *Élaborer et mettre en œuvre de nouvelles politiques ou revoir les politiques existantes qui assurent le maintien et la gestion des habitats naturels et semi-naturels ayant une valeur pour les oiseaux terrestres migrants au sein de paysages gérés, récoltés ou cultivés à grande échelle et/ou intensivement, incluant la promotion de programmes agro-environnementaux et, lorsqu'elles existent, la suppression des incitations et des subventions ayant des effets pervers - [M / 1].*
2. *Promouvoir des systèmes agricoles respectueux de la biodiversité et favorables aux oiseaux terrestres migrants - [C / 1].*
3. *Élaborer des principes d'aménagement de l'espace et des orientations visant à atténuer les conséquences négatives des formes d'agriculture à grande échelle et/ou intensive sur les oiseaux terrestres migrants et leurs habitats, et partager les expériences pertinentes et les bonnes pratiques, à travers la collaboration entre les États de l'aire de répartition - [C / 2].*
4. *Entreprendre des Évaluations environnementales stratégiques, autant que possible, afin de déterminer des politiques et plans généraux pour l'agriculture, qui tiennent pleinement compte des oiseaux terrestres migrants, de leurs habitats et des autres éléments de la biodiversité - [M / 2].*

5. *Élaborer des stratégies d'aménagement du territoire, en utilisant une approche écosystémique, pour la conservation des habitats importants pour les oiseaux terrestres migrateurs, et veiller à l'intégration des considérations environnementales dans les politiques agricoles nationales - [M / 1].*

#### **1.1.1.2 Agriculture traditionnelle, y compris le pastoralisme et les systèmes de culture à petite échelle**

6. *Promouvoir des politiques agricoles qui soutiennent les pratiques de gestion participatives et durables des ressources naturelles, p. ex. les méthodes d'agriculture à petite échelle et d'agriculture traditionnelle (y compris le pastoralisme), favorables au maintien des populations d'oiseaux terrestres migrateurs et à d'autres éléments de la biodiversité, comprenant la promotion de mesures appropriées au sein de programmes agroenvironnementaux et l'élimination des incitations et des subventions ayant des effets pervers, lorsqu'elles existent - [M / 1].*
7. *Travailler avec les communautés locales et leur donner les moyens de défendre, développer et mettre en œuvre des approches participatives et des mesures incitatives pour une gestion intégrée et durable des ressources naturelles. Cela devrait encourager la gestion des forêts et l'agriculture durables et à petite échelle, la zonation du pâturage, la génération de revenus alternatifs incluant la restauration des habitats le cas échéant, l'amélioration à la fois des moyens de subsistance des communautés et de la qualité des habitats des oiseaux terrestres migrateurs - [M / 1].*
8. *Faciliter le partage, au niveau international, d'expériences pertinentes et de bonnes pratiques pastorales et agricoles à petite échelle, faisant appel à des systèmes d'utilisation des terres écologiquement durables et répondant aux besoins des populations d'oiseaux terrestres migrateurs. Soutenir la documentation des études de cas - [C / 2].*
9. *S'efforcer d'inclure les besoins des oiseaux migrateurs en termes d'habitat dans les initiatives existantes qui travaillent avec les agriculteurs et les communautés locales, telles que l'Initiative mondiale pour un pastoralisme durable<sup>3</sup> (IMPD) dans la mesure où elles répondent aux besoins des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs, y compris en encourageant le développement et la mise en œuvre de stratégies interdisciplinaires pour un pastoralisme durable fondées sur des institutions traditionnelles de réglementation de l'utilisation des ressources, mais qui soient renseignées par des prévisions climatiques saisonnières ou à long terme - [M / 2].*

#### **1.1.2 Bois et produits forestiers non ligneux**

10. *Inclure les besoins des oiseaux terrestres migrateurs en termes d'habitat dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux de gestion intégrée des zones boisées. Le cas échéant, les boisements ou les plantations d'arbres destinés à l'exploitation et/ou les initiatives forestières communautaires gérées durablement devraient être encouragés pour réduire les pressions sur les milieux*

---

<sup>3</sup> L'Initiative mondiale de l'UICN pour un pastoralisme durable (IMPD) est une initiative mondiale qui soutient l'autonomisation des éleveurs dans le but de leur permettre de gérer durablement les ressources des milieux arides.

forestiers naturels. Contribuer à la mise en œuvre du Programme de travail sur les forêts de la Convention sur la diversité biologique (CDB) - [M / 1].

### 1.1.3 Gestion de l'eau

11. *Mettre en œuvre et promouvoir largement les orientations de la Convention de Ramsar sur la gestion des zones humides et des bassins hydrographiques (résolution X.19), notamment, mais pas exclusivement, la nécessité de préserver les flux naturels des rivières qui maintiennent le caractère écologique des zones humides associées - [C / 1].*
12. *Réglementer les menaces anthropiques susceptibles de provoquer la dégradation et/ou la perte de zones humides importantes pour les oiseaux terrestres migrants et initier des programmes de réhabilitation ou de restauration, lorsque cela est possible et approprié. Cela impliquera l'introduction ou l'application de règlements ou de normes et de mesures de contrôle dans les zones humides importantes, ainsi que sur les sites qui ont déjà souffert de dégradation en raison de l'impact des facteurs tels que l'utilisation non durable, l'agriculture, les feux incontrôlés, la dissémination d'espèces non indigènes envahissantes aquatiques, les changements hydrologiques, le changement climatique, les successions naturelles, l'eutrophisation et la pollution - [L / 1].*

### 1.1.4 Énergie

13. *Veiller à ce que les développements d'énergies nouvelles susceptibles d'avoir un impact significatif sur les oiseaux terrestres migrants adoptent, à un stade précoce, des processus de planification stratégique et de haut niveau impliquant des évaluations environnementales stratégiques (EES) et la consultation des parties prenantes, et, si possible et approprié, préconiser des sources d'énergie renouvelable alternatives - [C / 1].*
14. *Veiller à ce qu'une approche stratégique soit adoptée concernant l'emplacement des projets alternatifs d'énergie renouvelable. Cela devrait inclure la cartographie du potentiel en énergie renouvelable et la superposition de ces informations à des cartes des sites et habitats essentiels pour les oiseaux terrestres migrants et pour d'autres éléments pertinents de la biodiversité, ainsi que des couloirs de migration - [M / 1].*
15. *Instituer des politiques de gestion durable de l'utilisation des terres et de l'énergie, qui tiennent compte de la biodiversité, et notamment des oiseaux terrestres migrants, de leurs habitats et des autres éléments de la biodiversité - [L / 1].*
16. *Chercher à réduire la dépendance à l'égard du bois de chauffage, le cas échéant, par des politiques dédiées et en soutenant les initiatives qui favorisent et rendent disponibles des sources alternatives d'énergie renouvelable pour le chauffage, l'éclairage et la cuisine - [C / 1].*
17. *Veiller à ce que les nouveaux réservoirs hydroélectriques prévus et les autres ouvrages modifiant l'hydrologie naturelle fassent l'objet d'études rigoureuses des impacts environnementaux afin que leur conception atténue tout dommage et*

optimise les avantages environnementaux potentiels pour les oiseaux terrestres migrateurs et leurs habitats - [C / 1].

18. *Atténuer les impacts des barrages hydroélectriques existants en permettant des décharges et des inondations artificielles bien gérées en aval, qui peuvent constituer un moyen efficace pour restaurer les habitats des plaines d'inondation (incluant les forêts inondées - le cas échéant en favorisant le reboisement / la régénération) ainsi que les moyens de subsistance locaux, tels que la pêche, les rizières et autres cultures - [L / 2].*

#### **1.1.5 Re-végétalisation (y compris reboisement) et réduction de la désertification et des émissions de carbone dues à la déforestation et à la dégradation des habitats**

19. *Encourager, dans les initiatives de boisement ou de reboisement, l'utilisation d'arbres ou d'autres plantes autochtones ayant une grande valeur pour les oiseaux terrestres migrateurs. Cette action nécessitera des recherches et des suivis approfondis portant sur l'utilisation des ressources par les oiseaux terrestres migrateurs, afin de fournir des éléments pour une mise en œuvre appropriée - [L / 1].*
20. *Incorporer les considérations relatives à la conservation des oiseaux terrestres migrateurs dans les mesures prises pour mettre en œuvre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), et en particulier les recommandations et mesures contenues dans le présent Plan d'action - [C / 1].*

#### **1.1.6 Gestion intégrée de l'utilisation des terres**

21. *Encourager la mise en œuvre locale de politiques de gestion de l'utilisation des terres, potentiellement à travers des programmes d'incitation appropriés. Apporter un soutien national aux thèmes transversaux tels que l'approche écosystémique de la CDB, qui est une stratégie pour la gestion intégrée des terres, de l'eau et des ressources biologiques visant à favoriser la conservation et l'utilisation durable de manière juste et équitable - [M / 1].*

### **1.2 Sites d'importance nationale ou internationale pour les oiseaux terrestres migrateurs**

22. *Entreprendre et publier des inventaires nationaux des sites d'importance pour les oiseaux terrestres migrateurs, en liaison, le cas échéant, avec les organisations de conservation internationales compétentes. [C / 1].*
23. *Faciliter et promouvoir la désignation des sites importants pour les oiseaux terrestres migrateurs au titre de statuts de protection nationaux et internationaux appropriés (p. ex. réserves naturelles, parcs nationaux, réserves de faune, sanctuaires, zones de non-chasse et autres systèmes pertinents de protection), ou d'autres approches pouvant conduire à des pratiques de gestion appropriées - [C / 1].*
24. *Mettre en place un réseau de sites critiques en tenant compte de la relation entre les sites susceptibles d'être écologiquement liés les uns aux autres, en termes physiques (p. ex. en tant que corridor reliant des habitats), ou en d'autres termes*

écologiques (p. ex. en tant que zones de reproduction liées à des zones utilisées en dehors de la reproduction, des étapes migratoires, des zones d'alimentation et/ou de repos). La recherche et la collecte d'informations sur les oiseaux terrestres migrateurs suivis pendant la migration permettront l'identification précise de ces réseaux de sites - [C / 1].

25. *Examiner et, si nécessaire, établir et mettre en œuvre des modes de gestion appropriés et efficaces pour la conservation*, qui incluent des prescriptions répondant aux besoins des oiseaux terrestres migrateurs - [M / 1].
26. *Promouvoir des approches participatives de la planification, de la gestion et de la conservation des sites*, de manière à favoriser l'implication des communautés locales, là où elles sont présentes, et le partage des avantages - [M / 1].

### 1.3. Changement climatique

27. *Mettre en œuvre les mesures énoncées dans la résolution 5.13 de l'AEWA (Mesures d'adaptation au changement climatique pour les oiseaux d'eau), la résolution X.24 de la Convention de Ramsar (Changement climatique et zones humides) et les résolutions 9.7 (Impact du changement climatique sur les espèces migratrices) et 10.19 (Conservation des espèces migratrices à la lumière du changement climatique) et COP11/Doc.23.4.2 (Programme de Travail sur les changements climatiques et les espèces migratrices) de la CMS*, ainsi que les mesures décrites dans le présent Plan d'action, afin d'accroître la résilience des oiseaux terrestres migrateurs et leur potentiel d'adaptation au changement climatique - [L / 3].

## 2.0 PRÉLÈVEMENT<sup>4</sup> ET COMMERCE

28. *Identifier les espèces d'oiseaux terrestres migrateurs qui font l'objet de prélèvements et de commerce*, et déterminer dans quelle mesure cette exploitation est légale et réglementée et, en consultation avec les autres États de l'aire de répartition, si elle est durable à l'échelle de la population dans l'aire du Plan d'action - [M / 2].

### 2.1 Réglementation des prélèvements autorisés

29. *Assurer la protection juridique des espèces migratrices d'oiseaux terrestres dont l'état de conservation est le plus préoccupant*, notamment de celles figurant dans la catégorie A de l'annexe 3 du présent Plan d'action - [C / 1].
30. *Définir des restrictions sur la quantité et les moyens autorisés pour le prélèvement des oiseaux terrestres migrateurs, utilisant, le cas échéant, des mécanismes législatifs ou d'autres mécanismes, et mettre en place des contrôles adéquats afin de veiller à ce que ces restrictions soient respectées*. Cela permet d'assurer que toute récolte est durable. Des restrictions pourraient être précisées dans le cadre des plans nationaux de gestion ou d'autres plans de gestion pour le prélèvement

<sup>4</sup> Effectuer un « prélèvement » signifie prélever, chasser, pêcher, capturer, harceler, tuer délibérément ou tenter d'entreprendre l'une de ces actions. – Texte de la Convention CMS, 1979.

et l'exploitation des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs, et devra inclure l'interdiction de tous les moyens de prélèvements non sélectifs - [C / 1].

31. *Donner la priorité à la conservation des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs dont la population mondiale présente une tendance au déclin, c.-à-d. les espèces figurant dans la catégorie B de l'annexe 3 du présent Plan d'action. L'adoption de systèmes de suivi appropriés et l'élaboration de plans de gestion adaptative sont suggérées pour les espèces dont le prélèvement peut contribuer significativement au déclin de population, notamment les espèces gibiers légales, - [C / 1].*
32. *Réglementer tout prélèvement et commerce des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs dont les tendances de la population sont en hausse, stables ou inconnues, c.-à-d. les espèces figurant dans la catégorie C de l'annexe 3 du présent Plan d'action, et mettre en place leur suivi - [C / 1].*
33. *Compiler les listes nationales d'oiseaux terrestres migrateurs classées en tant qu'espèces gibiers, les périodes d'ouverture de la chasse dans chaque pays et les données relatives au commerce pratiqué dans les États de l'aire de répartition, pour assurer la pérennité des prélèvements à l'échelle de la voie de migration ainsi que la détermination précise de la pression de chasse - [C / 1].*
34. *Mettre en œuvre des programmes sur les moyens de subsistance alternatifs ou des programmes d'élevage en captivité d'oiseaux terrestres migrateurs utilisés comme source de nourriture lorsqu'il apparaît que la chasse de subsistance des oiseaux terrestres migrateurs n'est pas durable - [M / 1].*

## **2.2 Prélèvements illicites**

35. *Promouvoir la coopération internationale entre les services répressifs et d'autres parties prenantes dans la régulation, la mise en œuvre et l'application de la prise et la chasse des espèces migratrices terrestres, et la mise en œuvre de mesures décrites dans la Résolution 11.16 (Rev.COP12) sur la Prévention de la chasse, du piégeage et du commerce illégaux d'oiseaux migrateurs [C / 1].*
36. *Agir à travers les instruments juridiques de réglementation du commerce national et/ou international (p. ex. la CITES), lorsqu'il apparaît que le commerce (légal ou illégal) est responsable de prélèvements non durable d'oiseaux. La coopération active de tous les États de l'aire de répartition avec la CITES est encouragée. Lorsque les instruments nationaux n'existent pas encore, étudier les processus nécessaires à leur introduction, leur mise en œuvre et leur application - [M / 2].*

## **2.3 Dérangement par les activités humaines**

37. *Promouvoir des études destinées à évaluer l'effet du dérangement humain sur les principaux sites et utiliser les résultats dans la planification de la gestion, afin de diminuer le plus possible les effets négatifs - [L / 3].*
38. *Encourager le développement et la mise en œuvre de plans de gestion efficaces sur des sites sensibles, incluant une réglementation appropriée des activités de chasse et de loisirs pour supprimer les dérangements potentiellement*

préjudiciables à des périodes critiques du cycle annuel des oiseaux terrestres migrateurs - [C / 2].

39. *Promouvoir la découverte par le public du phénomène migratoire et des oiseaux terrestres migrateurs à travers la sensibilisation et l'information, et, le cas échéant, réglementer l'accès aux sites de rassemblement ou aux goulets migratoires* - [C / 1].

## 2.4 Conflit entre les oiseaux terrestres migrateurs et les activités humaines

40. *Procéder à un examen national pour identifier les espèces d'oiseaux terrestres dont la présence entre en conflit avec les activités humaines, posant ainsi potentiellement un problème.* Cette information devrait servir de base à toutes les délibérations au sujet de la mise en œuvre des programmes nationaux d'abattage ou de contrôle. Des exceptions ou des dérogations à la législation de protection, destinées à permettre le contrôle et/ou l'abattage d'oiseaux terrestres migrateurs, ne devraient être accordées que dans des conditions strictes, et devraient faire l'objet d'un suivi approfondi et d'un compte-rendu des résultats - [C / 1].
41. *Veiller à ce que des mesures réglementaires adéquates, relatives aux procédures de contrôle, soient en place* et, si possible, fournir des orientations pour assurer la liaison avec les ministères de l'Agriculture en ce qui concerne un contrôle approprié des espèces d'oiseaux nuisibles - [M / 2].
42. *Promouvoir des moyens alternatifs non létaux pour éviter les conflits*, en liaison avec les ministères de l'Agriculture et d'autres organismes de réglementation compétents - [C / 1].

## 2.5 Empoisonnement

43. *Substituer, restreindre ou interdire les substances présentant un risque élevé pour les oiseaux terrestres migrateurs*, incluant les insecticides, les rodenticides anticoagulants de deuxième génération (SGAR - second generation anticoagulant rodenticides) ainsi que les produits pharmaceutiques vétérinaires destinés aux ongulés domestiques, ayant des effets létaux et sub-létaux sur les oiseaux terrestres migrateurs, et la mise en œuvre de mesures décrites dans la Résolution CMS 11.15 (Rev.COP12) sur la Prévention de l'empoisonnement des oiseaux migrateurs [M/1].
44. *Inclure des critères relatifs aux oiseaux terrestres migrateurs dans la Convention de Rotterdam* pour réduire les risques d'importation de produits hautement toxiques pour les espèces d'oiseaux terrestres migrateurs dans les États de l'aire de répartition - [S/2].
45. *Encourager des mécanismes législatifs nationaux permettant de suivre l'utilisation agricole des substances pesticides, ainsi que l'adoption d'une gestion intégrée des ravageurs comprenant un système de certification pour les agriculteurs.* La gestion intégrée des ravageurs est une approche durable de la production et de la protection qui combine des stratégies et des pratiques de gestion différentes pour cultiver des plantes en bonne santé et réduire au minimum l'utilisation de pesticides, ce qui limite le risque d'empoisonnement des espèces non visées,

telles que les oiseaux. Des incitations sont nécessaires pour encourager les utilisateurs actuels de substances dangereuses pour les oiseaux à adopter une approche de lutte intégrée, en particulier dans les cultures agricoles (cultures alimentaires et non-alimentaires), - [M / 2].

46. *Dissuader l'usage à long terme ou permanent d'appâts empoisonnés*, pour une utilisation de pesticides seulement lorsque des infestations surviennent, avec un retrait ultérieur des appâts, afin de réduire les risques pour les espèces non-cibles - [S / 1].
47. *Promouvoir la connaissance et la pratique de la chasse, de la pêche et de la gestion de la faune sans utilisation de plomb*. Compte tenu de l'évolution rapide des alternatives non-toxiques aux munitions contenant du plomb et aux plombs de pêche, une législation devrait être adoptée pour remplacer immédiatement le plomb des munitions et des poids de pêche par des alternatives non-toxiques. Pour réduire les problèmes de suivi, de conformité et d'application, de tels procédés ne devraient pas être que partiellement restrictifs, et devraient induire une restriction à la fois de la vente et de la possession de munitions au plomb.

### 3.0 AUTRES MENACES

#### 3.1 Maladies

48. *En cas d'épidémie ou d'épisode de mortalité massive pouvant avoir un impact sur les populations d'oiseaux terrestres migrateurs, mener des recherches épidémiologiques et d'autres recherches pour renseigner et guider les mesures d'atténuation et d'intervention*. Sur la base de ces informations, intégrer la prévention de la transmission des maladies dans la planification de la gestion des aires protégées en suivant une approche *One Health*. L'orientation peut être tirée du *Manuel Ramsar sur les maladies et les zones humides* (Ramsar Wetland Disease Manual) - [M / 2].
49. *Élaborer et mettre en œuvre des mesures d'urgence lorsque des conditions exceptionnellement défavorables ou dangereuses (p. ex. en raison de la présence de pesticides, de maladies de la faune, de conditions météorologiques particulièrement difficiles) apparaissent où que ce soit dans l'aire du Plan d'action*, en étroite coopération avec d'autres acteurs au sein de l'aire du Plan d'action, lorsque cela est possible et pertinent - [M / 2].

#### 3.2 Collisions

50. *Veiller à ce qu'une législation appropriée soit en place et l'appliquer pour limiter la construction de structures qui présentent des risques potentiels de collision* sur les sites de haltes migratoires connus et le long des voies de migration - [C / 1].
51. *Introduire des mesures d'atténuation appropriées pour les différents risques de collision*, p. ex. adapter les types de source de lumière pour réduire la pollution lumineuse lorsqu'elle est à l'origine de collisions d'oiseaux terrestres migrateurs sur les baies vitrées, et introduire des mesures visant à réduire le risque de collision posé par les parcs éoliens. La résolution 10.11 de la CMS *Lignes*

*électriques et oiseaux migrants* fournit un cadre pour la mise en œuvre de ces mesures dans les États de l'aire de répartition signataires de la CMS - [C / 1].

#### **4.0 RECHERCHE ET SUIVI**

##### **4.1 Comprendre les schémas de migration et la connectivité le long des voies de migration**

52. *Poursuivre le développement des projets existants faisant appel à des collaborations internationales et locales et en établir de nouveaux*, pour améliorer au niveau international les protocoles de terrain normalisés et les ensembles de données, et contribuer ainsi à une meilleure compréhension des flux migratoires, de l'utilisation des habitats et des effets de reports à l'échelle des voies de migration - [C / 1].

##### **4.2 Suivi des tendances des populations**

53. *Élaborer et mettre en œuvre des programmes nationaux standardisés de suivi des oiseaux terrestres migrants et de leurs habitats*. Envisager de suivre le modèle qui s'est avéré efficace en Europe et dans certains pays d'Afrique, basé sur les systèmes participatifs faisant appel à des observateurs bénévoles, des groupes de conservation locaux et des Groupes de soutien aux sites, coordonnés autant que possible avec les efforts internationaux, et comprenant une harmonisation des protocoles de suivi - [M / 1].
54. *Encourager, soutenir et promouvoir les programmes standardisés de suivi des oiseaux sur les sites, ainsi que la recherche en écologie pour comprendre l'importance écologique de ces zones, et la publication des données et informations ainsi obtenues*. Produire régulièrement des rapports nationaux et/ou régionaux détaillant les recherches menées sur les sites d'importance pour les oiseaux terrestres migrants - [C / 3].
55. *Encourager l'utilisation active par les États de l'aire de répartition des bases de données en ligne régionales et sous-régionales existantes*, et définir les modalités de partage de l'information et de liaison entre ces bases de données - [L / 2].

##### **4.3 Compréhension des causes de l'évolution des populations d'oiseaux terrestres migrants**

56. *Diagnostiquer les causes de l'évolution des populations et entreprendre des études en écologie ciblées sur des « espèces indicatrices » sélectionnées et les habitats associés*, comprenant des approches comparatives avec les populations qui ne sont pas en déclin - [M 2].
57. *Comprendre les liens entre les facteurs écologiques qui limitent les populations migratrices d'oiseaux terrestres et les questions politiques et socio-économiques*, ainsi que les changements qui se produisent, notamment en ce qui concerne l'utilisation des terres et de l'énergie - [M/1].

#### **4.4 Renforcer les capacités et améliorer l'échange d'informations, la collaboration et la coordination entre les chercheurs qui étudient les oiseaux terrestres migrateurs**

58. *Faciliter les analyses approfondies des lacunes pour identifier et hiérarchiser les besoins en termes de recherche, en incluant un inventaire des recherches passées et en cours au sein des sous-régions de l'aire du Plan d'action, tout en encourageant la participation d'experts nationaux des oiseaux terrestres migrateurs aux organes de coordination du Plan d'action, tel que l'AEML-SG - [C / 1].*
59. *Encourager le développement du Groupe d'étude des oiseaux terrestres migrateurs (MLSG - Migratory Landbird species Study Group), un réseau international de spécialistes et d'organisations impliqués dans la recherche, le suivi et la conservation des oiseaux terrestres migrateurs, et encourager la participation des experts nationaux au MLSG. Le MLSG sera mené par les chercheurs sur la base du volontariat, et devrait envisager d'avoir une fonction de centre d'échange d'informations, ou de contribuer au fonctionnement d'un tel centre (collecter, consolider et diffuser les résultats de la recherche et du suivi relatifs à la conservation des oiseaux terrestres migrateurs dans l'aire du Plan d'action) - [M / 1].*
60. *Encourager les chercheurs et les bailleurs de fonds à diriger leurs efforts sur les questions les plus importantes et les plus urgentes pour la conservation des oiseaux terrestres migrateurs, y compris en diffusant les besoins de recherche prioritaires, en analysant les données existantes, en créant des consortiums de recherche pour traiter des questions clés de conservation, et en identifiant et soutenant le développement et l'expansion géographique d'instituts de recherche sous-régionaux - [M / 2].*
61. *Soutenir la formation ciblée sur la recherche et le suivi, afin de développer des compétences nationales, de l'expertise et des capacités à entreprendre des recherches et des suivis au profit de la conservation des oiseaux terrestres migrateurs - [C / 1].*

#### **5.0 ÉDUCATION ET INFORMATION**

##### **5.1 Améliorer la sensibilisation et la compréhension du public vis-à-vis des oiseaux terrestres migrateurs**

62. *Soutenir et encourager la participation du public dans « Les Amis du Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs » (FLAP - Friends of the Landbirds Action Plan), une initiative qui utilisera les médias sociaux en ligne pour offrir un forum à toutes les personnes intéressées par les oiseaux terrestres migrateurs et qui souhaitent suivre, soutenir et contribuer aux travaux de l'AEML-WG - [C / 1].*
63. *Encourager l'engagement local, national et international avec des organismes privés et publics, en particulier dans le secteur du développement, et notamment dans l'agriculture, l'énergie et l'industrie. L'objectif est d'échanger des informations et de définir des stratégies de développement durables d'un point de vue économique et écologique - [M / 1].*

Annexe 1 : Fondement du Plan d'action

Annexe 2 : Carte de l'aire géographique couverte par le Plan d'action

Annexe 3 : Listes des espèces

Annexe 4 : Tableau des contributions aux politiques de conservation

Annexe 5 : Tableau de mise en œuvre du Plan d'action

Annexe 6 : Bibliographie du Plan d'action

## PLAN D'ACTION POUR LES OISEAUX TERRESTRES MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE

### ANNEXE 1: FONDEMENT DU PLAN D'ACTION

Version 28-04-2014

#### INTRODUCTION

##### Problématique

Une action urgente est nécessaire pour inverser l'important déclin des populations de nombreuses espèces d'oiseaux terrestres migrateurs de la voie de migration Afrique-Eurasie. Il est également crucial d'améliorer les connaissances sur leur état de conservation. Des actions appropriées sont indispensables, car ces espèces constituent une composante écologique, économique, culturelle et intrinsèque importante de la biodiversité, partagée dans une vaste zone géographique comprenant de nombreux États de l'aire de répartition.

Au cours de leur cycle de vie, les oiseaux terrestres migrateurs utilisent de multiples habitats dans une aire géographique qui dépasse largement leur territoire de reproduction, souvent au-delà de nombreuses frontières nationales. Le réseau de sites constitués de divers habitats utilisés par les oiseaux migrateurs est comme une chaîne dont chacun des maillons est extrêmement important. Si l'un d'entre eux est affecté, les effets indésirables peuvent se répercuter sur les autres et avoir un impact sur la population dans son ensemble.

Pour certaines espèces, le déclin peut s'expliquer par des changements de la productivité dans les zones de nidification en Europe en raison de la dégradation des habitats, pour d'autres le problème peut se poser sur les sites du nord de la Méditerranée où les oiseaux reconstituent leurs réserves énergétiques au printemps, et pour d'autres encore, le déclin peut être causé par une diminution de la survie en raison des modifications des habitats utilisés en dehors de la période de reproduction en Afrique subsaharienne. En outre, une disponibilité alimentaire réduite dans les zones fréquentées en dehors de la période de reproduction peut avoir des effets conduisant à une baisse de productivité dans les zones de reproduction. Ainsi, il est nécessaire, pour la conservation de ces espèces, de prendre en compte les exigences des espèces sur l'ensemble de la voie de migration. De plus, le changement climatique a un impact sur le succès de reproduction en raison de la désynchronisation entre les oiseaux et leurs proies (comme le montre l'étude de cas portant sur *Ficedula hypoleuca*). Enfin, les conditions favorables rencontrées actuellement par certaines espèces sur leurs zones de reproduction et sur leurs étapes migratoires doivent être suivies en raison des possibles changements futurs.

De nombreuses espèces d'oiseaux terrestres migrateurs étant dispersées dans un ensemble de milieux, plutôt qu'inféodées à des sites particuliers, la conservation de la plupart d'entre elles ne peut être garantie à travers une approche basée seulement sur les sites, mais est étroitement dépendante de l'utilisation de l'environnement global par l'homme.

Le déclin des populations d'oiseaux terrestres migrateurs est principalement causé par les modifications des habitats et les changements des modes d'utilisation des terres liés à la croissance rapide des populations humaines qui cherchent à améliorer leur qualité de vie et leurs moyens de subsistance. Cela conduit à une demande croissante en eau, en nourriture, en terres, en énergie et autres ressources. Ajoutées aux changements environnementaux liés au climat,

ces pressions sur l'environnement sont à l'origine de modifications complexes, liées entre elles et affectant les paysages, les habitats, les sites et les populations des espèces qu'ils abritent.

Le développement humain durable dépend des capacités d'un environnement sain à fournir des services écosystémiques : l'état des populations d'oiseaux fournit un indicateur important à ce sujet et un bon état de conservation des oiseaux est également reconnu comme un objectif de conservation important en tant que tel<sup>5</sup>. Reconnaisant les besoins continus du développement humain, les actions figurant dans ce Plan d'action cherchent à combiner les priorités de développement avec des mesures de conservation ciblées sur les oiseaux terrestres migrateurs, afin d'assurer un développement durable.

Des politiques intégrées d'utilisation des terres, mises en place à travers les structures gouvernementales et impliquant tous les secteurs concernés, sont essentielles pour réussir à atteindre cet objectif. Cela contribuera au Plan stratégique pour la biodiversité de la CDB, et en particulier à l'atteinte de l'Objectif 12 d'Aichi<sup>6</sup>.

### **Mécanisme du Plan d'action**

La 10<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP) à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (PNUE/CMS) a adopté la résolution 10.27 *Améliorer l'état de conservation des oiseaux migrateurs terrestres en Afrique et en Eurasie*. Celle-ci prie instamment les Parties d'élaborer un Plan d'action pour la conservation des oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie et de leurs habitats sur toute la voie de migration, et appelle à la création d'un groupe de travail pour conduire l'élaboration et l'application de ce Plan. L'élaboration du Plan d'action par le Groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEML-WG - African-Eurasian Migratory Landbird Working Group), avec l'appui du Secrétariat PNUE/CMS et de BirdLife International, découle du mandat de la résolution de la CMS, qui demande également la collaboration des États de l'aire de répartition et des autres acteurs concernés.

Ce Plan complète le travail sur les espèces migratrices de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) et du Mémoire d'Entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE Rapaces). Il fournit un cadre pour accroître l'engagement pour la conservation et la protection des oiseaux terrestres migrateurs. Il met principalement l'accent sur le renforcement de la coopération internationale et le développement des capacités au niveau national.

## **PORTÉE DU PLAN D'ACTION**

### **États de l'aire de répartition**

La portée géographique du Plan d'action est l'aire des systèmes migratoires des oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie, ci-après dénommée « aire du Plan d'action ». Cela comprend l'Afrique, l'Europe, le Moyen-Orient, l'Asie centrale, l'Afghanistan et le sous-continent indien. Voir l'annexe 2 pour la carte de la zone du Plan d'action et la liste des États de l'aire de répartition.

<sup>5</sup> Bennun *et al.* (2005) Monitoring Important Bird Areas in Africa: towards a sustainable and scaleable system. *Biodiversity and Conservation* 14 (11) 2575-2590.

<sup>6</sup> D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles le plus en déclin, est amélioré et maintenu. (CDB, 2010).

## Espèces couvertes par le Plan d'action

Les espèces visées par le Plan d'action incluent toutes les populations migratrices de Galliformes, Gruiformes, Charadriiformes, Columbiformes, Caprimulgiformes, Apodiformes, Cuculiformes, Coraciiformes, Piciformes et Passeriformes qui dépendent principalement au niveau écologique des habitats terrestres, dont l'aire de répartition est située entièrement ou partiellement dans l'aire du Plan d'action, et qui effectuent des déplacements inter et intracontinentaux saisonniers réguliers dans l'aire géographique du Plan d'action. Voir l'annexe 3 pour la liste détaillée des espèces.

Le Plan d'action vise à inclure en particulier les espèces qui ne sont couvertes ni par l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), ni par le Plan d'action pour la voie de migration d'Asie centrale (oiseaux d'eau), ni par le MdE Rapaces de la CMS. Toutefois, les espèces d'oiseaux terrestres migrateurs couvertes par ces instruments ou par d'autres instruments sont indiquées en annexe 3 du présent Plan d'action. La CMS définit les oiseaux d'eau (couverts par l'AEWA) comme « les espèces d'oiseaux qui dépendent écologiquement des zones humides pendant au moins une partie de leur cycle annuel » et les oiseaux de proie (couverts par le MdE Rapaces) comme « les populations migratrices de Falconiformes et de Strigiformes ».

Les espèces d'oiseaux terrestres migrateurs figurant à l'annexe 3 sont classées en trois catégories :

- Catégorie A : comprend les espèces d'oiseaux terrestres migrateurs considérées par l'UICN comme *mondialement menacées* (*En danger critique d'extinction*, *En danger* et *Vulnérables*) et *Quasi-menacées*, et qui devraient faire l'objet de mesures de protection stricte et d'un plan de restauration à l'échelle de la voie de migration ;
- Catégorie B : comprend les espèces d'oiseaux terrestres migrateurs classées par l'UICN en *Préoccupation mineure*, mais dont la population mondiale présente une tendance au déclin ;
- Catégorie C : comprend toutes les autres espèces d'oiseaux terrestres migrateurs de l'aire du Plan d'action dont la population mondiale présente une tendance à l'augmentation, à la stabilité ou inconnue.

## THÈMES DU PLAN D'ACTION

### 1.0 CONSERVATION DES HABITATS

Les oiseaux terrestres migrent sur un large front, ont une distribution très dispersée à travers les habitats, et utilisent pendant la reproduction et en dehors de cette période des habitats disséminés dans divers paysages ou biomes. Par conséquent, la conservation des sites, habitats et paysages adéquats dépendra de l'adoption de politiques et de pratiques d'utilisation des terres appropriées aux niveaux international, national et local.

#### Habitats prioritaires

Dans le cadre du Plan d'action, les habitats prioritaires pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie sont les suivants :

- Zones arides et déserts ;
- Prairies et zones arbustives ;
- Forêts et boisements ;

- Roselières et autres milieux naturels bordant les zones humides ;
- Plaines d'inondation des cours d'eau (qui peuvent typiquement inclure des roselières et des prairies humides) ;
- habitats côtiers utilisés comme étapes migratoires ;
- oasis ;
- îles.

## 1.1 Changements dans l'utilisation des terres

Malgré la distribution relativement large et dispersée de la plupart des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs, nécessitant généralement une approche plus large de l'espace rural, plusieurs types de sites distincts<sup>7</sup> peuvent être importants pour ces oiseaux et exiger ainsi une conservation ciblée. Ceux-ci incluent notamment des étapes migratoires (p.ex. dans des zones côtières ou des oasis du désert, ainsi que sur des îles), des zones de regroupement en dortoir, des sites de reproduction où les oiseaux nicheurs sont concentrés, des sites sur les routes migratoires où un grand nombre d'individus se rassemblent à certaines saisons, et des zones protégées au milieu de paysages constitués d'habitats inappropriés. La conservation de ces sites sera généralement bénéfique non seulement pour les oiseaux terrestres migrateurs mais aussi pour d'autres éléments de la biodiversité, ainsi que pour les communautés locales riveraines, en raison des services écologiques fiables fournis par ces milieux de manière continue.

La Résolution 10.3 de la CMS sur *Le rôle des réseaux écologiques pour la conservation des espèces migratrices* appelle les Parties à considérer l'approche en réseau dans la mise en œuvre des instruments et des initiatives de la CMS, et invite les Parties, les États de l'aire de répartition et les autres organisations compétentes à identifier, désigner et maintenir des réseaux écologiques complets et cohérents de sites protégés et d'autres sites gérés de façon appropriée ayant une importance internationale et nationale pour la faune migratrice.

### 1.1.1 Agriculture

#### 1.1.1.1 Agriculture intensive

Dans la majeure partie de la région Afrique-Eurasie, les tendances sont à la monoculture ou aux systèmes proches de la monoculture sur de vastes étendues, ces pratiques permettant des économies d'échelle. Typiquement, ces paysages très altérés constituent des environnements pauvres en ressources pour les oiseaux en raison de leur diversité structurelle et biologique limitée.

Des modifications relativement mineures de la structure spatiale et écologique [hétérogénéité] des zones d'agriculture intensive, telles que celles préconisées dans de nombreux programmes agro-environnementaux européens, peuvent nettement accroître leur importance pour les oiseaux. Ces changements peuvent en outre améliorer les services écologiques présentant un intérêt particulier pour les agriculteurs, comme le contrôle des ravageurs, la pollinisation, la stabilisation des sols et le contrôle des eaux de ruissellement.

<sup>7</sup> Définies comme des zones se distinguant du reste de l'environnement en raison de leurs habitats particuliers et/ou de leur importance ornithologique, et qui ont un caractère définissable et reconnaissable.

La conservation et/ou l'aménagement de ces paysages agricoles doivent être promus à travers les politiques agricoles et le plaidoyer, en intégrant les considérations de la biodiversité et des exigences des oiseaux terrestres migrateurs au maintien des services écosystémiques et aux mesures de lutte contre la pauvreté, la désertification et les effets à long terme du changement climatique, tout en tenant compte des impératifs de sécurité vis-à-vis de l'alimentation, de l'eau et de l'énergie. L'examen des lieux d'implantation de nouvelles zones de développement agricole intensif devrait donc idéalement être traité dans des évaluations environnementales stratégiques nationales ou régionales rassemblant l'ensemble de ces secteurs.

#### **1.1.1.2 Agriculture traditionnelle, y compris le pastoralisme et les systèmes de culture à petite échelle**

Les pratiques de gestion des terres agricoles à petite échelle et/ou traditionnelles induisent souvent une mosaïque d'habitats plus ou moins transformés par rapport à l'état naturel et qui peuvent constituer des milieux importants pour les oiseaux terrestres migrateurs.

La nécessité de garantir la sécurité alimentaire à une population humaine croissante peut conduire à la perte des pratiques de gestion des terres agricoles à petite échelle et traditionnelles en faveur du développement de systèmes agricoles plus intensifs, et, finalement, aboutir à la dégradation des habitats et à l'appauvrissement de la biodiversité. De même, dans des paysages pastoraux, le surpâturage et l'abattage excessif des arbres peut conduire à terme à l'érosion des sols et à la désertification. Cela rend les paysages relativement inhospitaliers pour de nombreux oiseaux terrestres migrateurs et a pour effet d'étendre les barrières écologiques que les oiseaux doivent franchir pour atteindre les habitats riches en ressources naturelles dont ils dépendent.

Les politiques qui soutiennent les systèmes d'agriculture à petite échelle et traditionnelle ne sont pas seulement utiles aux oiseaux terrestres migrateurs, mais favoriseront le maintien de nombre de services écosystémiques importants pour les populations humaines. Les politiques de soutien à ces systèmes d'exploitation, mises en œuvre avec la pleine participation des communautés locales, aident à maintenir des paysages importants culturellement. Il existe des opportunités de travailler avec les agences d'aide et de développement à l'application de politiques qui favorisent et appuient les entreprises agricoles durables et à petite échelle.

#### **1.1.2 Bois et produits forestiers non ligneux**

La demande mondiale de bois pour les industries manufacturières et pour la construction est considérable. Lorsqu'elle n'est pas sélective ou si les ressources ne sont pas gérées durablement, cela peut avoir des impacts significatifs sur les habitats et les écosystèmes forestiers et boisés ainsi que sur l'hétérogénéité structurelle du paysage. En particulier, les coupes à blanc ou le prélèvement sélectif de produits forestiers ligneux ou non ligneux (p. ex. les noix et les graines, les baies, le feuillage, les plantes médicinales et le bois de chauffage) en forêt naturelle et dans les boisements peut conduire à la perte d'arbres et de plantes indigènes qui fournissent des ressources importantes aux oiseaux terrestres migrateurs.

### 1.1.3 Gestion de l'eau

Les milieux humides, telles que les franges ripariennes, les roselières, les forêts inondées de façon saisonnière et les prairies inondables, sont importants non seulement pour les oiseaux d'eau, mais également pour les oiseaux terrestres. Les actions en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de ces habitats seront bénéfiques pour les espèces qui les utilisent.

Les zones humides constituent le plus grand réservoir terrestre de carbone, remplissant ainsi une fonction écologique clé. Leur drainage et leur dégradation les transforment en une source de gaz à effet de serre. La restauration des zones humides dégradées peut réduire ces émissions et potentiellement inverser la tendance.

La construction de barrages - d'envergure moyenne à grande - sur les cours d'eau peut avoir un effet radical sur les régimes hydrologiques à l'échelle des bassins versants, et potentiellement avoir un impact à plus grande échelle à la fois sur la biodiversité et sur les moyens de subsistance en altérant la dynamique en aval.

### 1.1.4. Énergie

Le développement d'infrastructures pour la production d'énergie, y compris les énergies renouvelables (p. ex. l'énergie solaire, éolienne, hydraulique ou la bioénergie) peut avoir des impacts significatifs sur l'utilisation des terres et sur les habitats importants pour les oiseaux terrestres migrateurs. Il est impératif d'intégrer la planification à un stade précoce et stratégique de haut niveau, les évaluations environnementales stratégiques (EES) et la consultation des parties prenantes afin de veiller à ce que l'impact sur les écosystèmes et la biodiversité, y compris les oiseaux terrestres migrateurs, soit réduit au minimum.

Les politiques énergétiques doivent notamment veiller à ce que la production de biomasse ne conduise pas à la disparition d'habitats naturels, ni à la surexploitation des forêts ou à l'intensification non durable de l'agriculture. Dans de nombreux pays en développement, une cause majeure de dégradation de l'environnement provient de la demande croissante en bois de chauffage - conduisant à une perte d'arbres dans l'environnement et, à terme, à la déforestation. Les politiques permettant de réduire cette demande, par exemple grâce à la fourniture de fourneaux économes en carburant ou alimentés par des sources d'énergie renouvelable (comme l'énergie éolienne ou l'électricité photovoltaïque produites à petite échelle), ne devraient pas seulement améliorer la qualité de vie des populations, mais aussi être bénéfiques à l'environnement. Le travail mené en collaboration avec les agences de développement sur cette thématique sera très productif.

L'investissement dans l'énergie solaire est préférable aux barrages hydroélectriques, en particulier dans les milieux arides, car l'eau trouve dans l'agriculture et la nature une meilleure utilisation que dans l'énergie. De même, l'utilisation des terres et de l'eau pour la production de biocombustibles (actuellement en majorité pour le marché européen) est une utilisation abusive de ressources précieuses dans de telles circonstances.

### 1.1.5 Re-végétalisation (y compris reboisement) et réduction de la désertification et des émissions de carbone dues à la déforestation et à la dégradation des habitats

Les politiques de séquestration de carbone qui encouragent la plantation d'arbres ou la conservation des boisements peuvent fournir des opportunités bénéfiques pour les

oiseaux terrestres migrateurs, en veillant à ce que des essences autochtones ayant une valeur relativement élevée pour les oiseaux terrestres migrateurs soient plantées ou entretenues. Le rôle écologique des différentes espèces d'arbres pour l'avifaune est très variable, et une simple modification des mélanges d'essences plantées peut induire des avantages importants pour les oiseaux.

### **1.1.6 Gestion intégrée de l'utilisation des terres**

Les activités de presque tous les secteurs de l'économie affectent de manière directe ou indirecte la qualité et l'étendue des habitats des oiseaux terrestres migrateurs. Il est nécessaire de sensibiliser à la conservation dans tous les secteurs concernés, et d'inclure les besoins des oiseaux terrestres migrateurs et d'autres éléments de la biodiversité dans les processus de prise de décision. Des politiques écologiquement et socio-économiquement viables et des initiatives de gestion intégrée des terres doivent être développées pour bénéficier à la conservation des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs et inverser le déclin de leurs populations.

Il est nécessaire de déterminer dans quelle mesure les objectifs des politiques publiques actuelles, notamment en matière de lutte contre la pauvreté, la désertification et le changement climatique, entrent en conflit ou sont complémentaires des objectifs de conservation des oiseaux terrestres migrateurs. Il est également essentiel de déterminer si les modifications des habitats ayant un impact négatif sur les oiseaux sont le résultat de processus que les politiques cherchent à promouvoir (p. ex. l'intensification) ou à stopper (p. ex. la dégradation). Cela permettra de veiller à ce que de précieux services fournis par les écosystèmes ne soient pas perdus, et que le développement soit véritablement durable.

## **1.2 Sites d'importance nationale ou internationale pour les oiseaux terrestres migrateurs**

L'identification et la gestion des sites d'importance pour les oiseaux terrestres migrateurs dans la voie de migration d'Afrique-Eurasie facilitent la réussite de la conservation de ces espèces. Un bon réseau de sites permet à l'ensemble de ces espèces de se déplacer sur de longues ou de courtes distances en utilisant différentes stratégies.

Toute action menée sur un site de ce réseau aura un impact sur les populations d'oiseaux terrestres migrateurs qui utilisent ce site, qu'il soit utilisé pendant ou en dehors de la période de reproduction, ou bien en tant qu'étape migratoire. Il est donc essentiel de coordonner l'identification des sites, en particulier des sites critiques pour les oiseaux terrestres migrateurs figurant dans la catégorie A de l'annexe 3. Il est également nécessaire d'assurer la protection et la gestion de l'ensemble du réseau de sites importants pour les oiseaux terrestres migrateurs. La gestion des sites et l'élaboration de leurs plans de gestion devraient être spécifiques et adaptées aux conditions prévalant sur chaque site, tout en étant pertinentes et ouvertes à une approche de gestion à l'échelle des voies de migration.

Le partage de l'information est un élément clé dans les réseaux de sites. L'outil du Réseau de sites critiques (CSN - Critical Site Network)<sup>8</sup> développé par Wetlands International est un bon exemple. Il facilite l'obtention d'informations sur les sites critiques pour les

---

<sup>8</sup> Informations supplémentaires sur CSN disponibles sur: <http://wow.wetlands.org/Default.aspx?TabID=1349>.

espèces d'oiseaux d'eau en permettant d'accéder à plusieurs bases de données indépendantes et d'analyser l'information au niveau de la population biogéographique, fournissant ainsi une base complète pour la gestion et la prise de décision. Un tel outil de partage de l'information est nécessaire pour la mise en réseau des sites importants pour les oiseaux terrestres migrateurs.

### 1.3 Changement climatique

La manière dont le changement climatique influencera les espèces migratrices est encore incertaine. Les modèles de changement climatique prévoient des variations régionales considérables dans la nature et dans l'ampleur des changements, ce qui pourra affecter les différentes espèces migratrices de diverses façons. Les oiseaux terrestres migrateurs peuvent être affectés par des modifications des habitats touchant les zones de reproduction, les étapes migratoires et les zones utilisées en dehors de reproduction ; par des changements de la phénologie de la végétation et des sources de nourriture ; par l'expansion potentielle d'obstacles tels que les déserts ; et par l'évolution des systèmes météorologiques qui perturbent les déplacements migratoires.

Comme les effets exacts du changement climatique restent difficiles à prévoir, tout en étant susceptibles d'exercer une pression encore plus forte sur l'équilibre complexe de l'écologie des oiseaux migrateurs, il est important (a) de renforcer la résilience des populations d'oiseaux terrestres migrateurs en réduisant le plus possible les autres facteurs de stress, et (b) d'élargir le champ de l'adaptation future au changement climatique en protégeant des réseaux de sites clés et en étendant les zones dont la gestion durable crée des conditions favorables pour les espèces d'oiseaux terrestres migrateurs.

## 2.0 PRÉLÈVEMENT ET COMMERCE

Les populations d'oiseaux terrestres migrateurs sont touchées par diverses formes de prélèvements, légaux ou illégaux. Les motivations des prélèvements comprennent :

- Le loisir, en tant que qu'activité sportive pratiquée pour la nourriture, les trophées ou le tir ;
- La consommation, pour la nourriture ou l'utilisation locale, y compris pour la subsistance personnelle et les usages coutumiers ;
- La collecte d'oiseaux vivants pour le commerce ou l'utilisation en tant qu'appelants ;
- Le contrôle des espèces dont la présence entre en conflit avec des intérêts humains spécifiques.

Le commerce des oiseaux pour la nourriture, pour l'élevage en cage, pour les trophées ou pour des pratiques traditionnelles, peut motiver des prélèvements, et, en tant que tel, être entrepris légalement ou illégalement, et induire ainsi un prélèvement légal ou illégal. Il peut être pratiqué au niveau national ou international.

Les moyens de prélèvement des oiseaux terrestres migrateurs comprennent le tir, le piégeage, l'empoisonnement, les explosifs, la fauconnerie et la collecte des œufs. Le piégeage et l'empoisonnement, ainsi que divers moyens de leurrer les oiseaux, ont tendance à être illicites car ils ne sont pas sélectifs.

Le prélèvement non réglementé des oiseaux terrestres migrateurs ainsi que le commerce qui en découle représentent des problèmes dans toute l'Afrique-Eurasie, indépendamment de la diversité des motivations sur chaque continent. On manque d'informations sur les niveaux et les effets des prélèvements d'oiseaux terrestres migrateurs dans la région, notamment en Afrique et en Asie centrale.

Comme pour les besoins de subsistance ou de survie, les motivations des prélèvements comprennent également le bénéfice financier direct ou indirect, au profit d'individus ou de groupes organisés. Ces activités se poursuivent en raison de l'absence ou d'une application insuffisante des dispositions relatives à la protection et à la chasse dans la législation concernant la conservation.

## **2.1 Réglementation des prélèvements autorisés**

Le prélèvement d'oiseaux terrestres migrateurs appartenant à des espèces gibiers peut être durable s'il est bien réglementé et suivi. Toutefois, lorsqu'il apparaît que la population d'une espèce est en déclin, le prélèvement peut être l'une des causes du déclin ou peut empêcher le rétablissement de la population. Il est particulièrement important d'éviter la chasse pendant les périodes de migration vers les zones de reproduction et pendant la saison de reproduction, car elle peut alors avoir un impact significativement plus important sur la population.

## **2.2 Prélèvements illicites**

Les motivations des prélèvements illicites incluent les profits financiers directs ou indirects de personnes ou de groupes du crime organisé, générant des bénéfices illégaux (non taxés) sans liens avec des besoins élémentaires de survie. Ces activités illégales se poursuivent en raison de l'application inadéquate des dispositions relatives à la protection et à la chasse dans la législation sur la conservation.

## **2.3 Dérangement par les activités humaines**

Le dérangement par la chasse et par d'autres activités humaines des sites d'étapes migratoires et des zones de rassemblement utilisées par les oiseaux terrestres migrateurs peut induire une perte fonctionnelle de l'habitat car il limite l'utilisation écologique de ces zones. Bien qu'elle ne soit pas permanente, la perte fonctionnelle de l'habitat peut représenter un problème important pour les oiseaux terrestres migrateurs - lorsque ces espèces dépendent de cet habitat pendant de courtes périodes, souvent pour reconstituer leurs réserves énergétiques, au cours de leur migration.

## **2.4 Conflit entre les oiseaux terrestres migrateurs et les activités humaines**

Le contrôle ou l'abattage des oiseaux perçus comme étant en conflit avec certains intérêts humains - par exemple lorsqu'ils causent de dommages dans les cultures - peuvent avoir lieu soit légalement soit illégalement. Ces activités peuvent être considérées comme non durables au niveau de la population s'il apparaît que l'espèce est en déclin, ou si des autorisations de prélèvements trop importants sont délivrées.

## 2.5 Empoisonnement

Les oiseaux terrestres migrateurs souffrent de mortalité par empoisonnement, lorsqu'ils sont délibérément pris pour cible comme victimes désignées de l'empoisonnement, ou lorsqu'ils sont victimes de manière accidentelle (indirecte) de l'utilisation légale ou illégale de poisons. Il existe cinq domaines présentant des risques d'empoisonnement important pour les oiseaux terrestres migrateurs : la protection des cultures par des insecticides et des rodenticides, le contrôle des prédateurs du bétail et des biens à l'aide d'appâts empoisonnés, l'usage de produits pharmaceutiques vétérinaires destinés aux ongulés domestiques, ainsi que l'utilisation de plomb pour la chasse et la pêche. Ces cinq domaines prioritaires sont classés dans deux secteurs clés : l'agriculture et de la chasse/pêche.

Les effets sublétaux de l'empoisonnement peuvent également inclure des impacts sur la survie et la productivité, par exemple lorsque des substances organochlorées provoquent un amincissement de la coquille des œufs, et ce même lorsque ces produits chimiques sont ingérés en dehors des zones de reproduction. Ces effets physiologiques sublétaux sont potentiellement importants, mais restent encore mal compris. La résolution 10.26 de la CMS *Réduire les risques d'empoisonnement des oiseaux migrateurs* a appelé à la création d'un groupe de travail afin de procéder à une évaluation de l'étendue et de la gravité de l'empoisonnement des oiseaux migrateurs et de l'importance des lacunes dans les connaissances, afin d'élaborer des lignes directrices pour la lutte contre l'empoisonnement. Ce groupe de travail fonctionne au titre du Conseil scientifique et s'intitule *Groupe de travail pour une réduction au minimum de l'empoisonnement* (Minimizing Poisoning Working Group).

## 3.0 AUTRES PROBLÈMES

### 3.1 Maladies

Les oiseaux terrestres migrateurs peuvent être confrontés à des maladies qui induisent une mortalité additionnelle et une réduction de leur productivité. L'identification et la compréhension de la connectivité migratoire contribuera à une meilleure appréciation du rôle potentiel futur des maladies en tant que facteur limitant des populations de ces espèces.

### 3.2 Collisions

Les oiseaux terrestres migrateurs sont sujet à des collisions mortelles avec des structures (telles que les baies vitrées, les phares, les tours, les torchères, les mâts) notamment lorsqu'elles sont illuminées, et quand la visibilité est mauvaise. De plus, les oiseaux terrestres migrateurs peuvent être affectés par des collisions avec les lignes électriques et les éoliennes.

À l'échelle locale, la mortalité due aux collisions avec les lignes électriques peut être un facteur important entraînant un déclin des populations de certaines espèces d'oiseaux terrestres migrateurs. Les espèces vulnérables à cette menace ont tendance à être des espèces longévives ayant un faible taux de reproduction, une distribution géographique limitée (même si elles migrent) et de faibles effectifs, telles que les outardes.

## **4.0 RECHERCHE ET SUIVI**

### **4.1 Comprendre les schémas de migration et la connectivité le long des voies de migration**

Pour que les populations soient efficacement conservées, il est important de connaître leur répartition tout au long de leur cycle annuel, ainsi que les principaux sites ou zones nécessaires à la réussite de leur migration.

### **4.2 Suivi des tendances des populations**

Il est urgent de développer et de mettre en œuvre de nouveaux systèmes de suivis nationaux afin de fournir des données et des indices de population concernant les oiseaux terrestres migrateurs présents au Moyen-Orient, en Asie centrale, sur le sous-continent indien et en Afrique. Pour comprendre les priorités de conservation et les réactions des populations aux pressions et aux mesures de conservation, il est indispensable de suivre l'évolution des populations, et si possible de suivre également les modifications de l'habitat. Pour chaque espèce, il peut être nécessaire de convenir du stade du cycle de vie le plus pertinent pour le suivi, qui correspondra souvent à la saison de reproduction.

### **4.3 Comprendre les causes de l'évolution des populations d'oiseaux terrestres migrateurs**

Pour concentrer l'action de conservation de manière efficace et efficiente, il est nécessaire de diagnostiquer avec précision les facteurs pouvant conduire au déclin de la population, leurs impacts relatifs à différents stades du cycle annuel, ainsi que les interactions et les répercussions pouvant avoir lieu. Il est nécessaire de comprendre les mécanismes démographiques qui sous-tendent les changements des populations, p. ex. si le déclin a pour origine les conditions rencontrées sur les zones de reproduction, les étapes migratoires ou les zones utilisées en dehors de la période de reproduction. Cette information est essentielle à l'élaboration des prescriptions relatives aux habitats qui guideront les interventions de conservation sur les sites des voies de migration.

En outre, les liens entre les facteurs écologiques limitants (p. ex. des ressources alimentaires insuffisantes pour la reconstitution des réserves en raison de la dégradation de l'habitat) et les facteurs socio-économiques (p. ex. l'intensification de l'agriculture), ainsi que les facteurs de changement (p. ex. politiques agricoles, marchés, subventions) doivent être mieux compris, afin de développer des interventions efficaces qui permettent de restaurer les populations d'oiseaux.

### **4.4 Renforcer les capacités et améliorer l'échange d'informations, la collaboration et la coordination entre les chercheurs qui étudient les oiseaux terrestres migrateurs**

Dans certaines régions d'Afrique, d'Asie centrale et du Moyen-Orient, il est nécessaire de renforcer les capacités des agences nationales à recueillir des données et à développer ou relancer leur(s) propre(s) base(s) de données nationale(s), en particulier à travers l'utilisation de ressource en ligne afin que ces données soient accessibles à une communauté plus large.

Comparativement à d'autres groupes d'oiseaux, pour lesquels il existe divers types d'organisations internationales spécialisées et des groupes de travail nationaux, les

collaborations entre experts des oiseaux terrestres migrateurs sont moins nombreuses. En outre, la recherche et le suivi portant sur ces oiseaux et menés par des chercheurs non européens sont encore limités. Il y a un besoin urgent de renforcement des capacités pour combler ces lacunes et améliorer la diffusion des résultats de la recherche.

## **5.0 ÉDUCATION ET INFORMATION**

### **5.1 Améliorer la sensibilisation et la compréhension du public vis-à-vis des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs**

Pour une conservation efficace des oiseaux terrestres migrateurs, le grand public, les communautés locales des zones clés, ainsi que les décideurs et les bailleurs de fonds doivent être conscients à la fois de l'importance de prendre soin de ces oiseaux pour des raisons intrinsèques mais aussi culturelles et économiques, ainsi que des besoins de conservation de ces espèces.

## PLAN D'ACTION POUR LES OISEAUX TERRESTRES MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE

### ANNEXE 2 : CARTE DE L'AIRE GÉOGRAPHIQUE COUVERTE PAR LE PLAN D'ACTION<sup>9</sup>

Version 28-04-2014



<sup>9</sup> Cette carte indique les noms de pays à la date de l'adoption initiale de l'AEMLAP (version de 2014). Le tableau a été mis à jour et indique les noms de pays en date d'avril 2019.

Seuls les États de l'aire de répartition et territoires énumérés ci-dessous, et figurés en vert sur la carte, sont inclus dans l'aire du Plan d'action.

Afghanistan	Grèce	Oman
Afrique du Sud	Guinée	Ouganda
Albanie	Guinée équatoriale	Ouzbékistan
Algérie	Guinée-Bissau	Pakistan
Allemagne	Hongrie	Pays-Bas
Andorre	Inde	Pologne
Angola	Irak	Portugal
Arabie saoudite	Iran, République islamique d'	Qatar
Arménie	Irlande	République arabe syrienne
Autriche	Islande	République centrafricaine
Azerbaïdjan	Israël	République tchèque
Bahreïn	Italie	République-Unie de Tanzanie
Belgique	Jordanie	Roumanie
Bénin	Kazakhstan	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, y compris le bailliage de Guernesey, le bailliage de Jersey, l'île de Man, Gibraltar et les zones de souveraineté britannique à Chypre (Akrotiri et Okehelia)
Biélorussie	Kenya	Fédération de Russie
Bosnie-Herzégovine	Kirghizistan	Rwanda
Botswana	Koweït	Saint-Marin
Bulgarie	Lesotho	Sao Tomé et Príncipe
Burkina Faso	Lettonie	Saint-Siège
Burundi	Liban	Sénégal
Cabo- Verde	Libéria	Serbie
Cameroun	Libye	Seychelles
Chypre	Liechtenstein	Sierra Leone
Comores	Lituanie	Slovaquie
Congo	Luxembourg	Slovénie
Congo, République démocratique du	Macédoine du Nord	Somalie
Côte d'Ivoire	Madagascar	Soudan
Croatie	Malawi	Soudan du Sud
Danemark, y compris les îles Féroé et le Groenland	Mali	Sri Lanka
Djibouti	Malte	Suède
Égypte	Maroc	Suisse
Émirats arabes unis	Maurice	Tadjikistan
Érythrée	Mauritanie	Tchad
Espagne, y compris les îles Canaries	Moldavie	Territoires de l'Autorité palestinienne
Estonie	Monaco	Togo
Eswatini	Monténégro	Tunisie
Éthiopie	Mozambique	Turkménistan
Finlande, y compris les îles Åland	Namibie	Turquie
France, y compris Mayotte et à la Réunion	Népal	Ukraine
Gabon	Niger	Yémen
Gambie	Nigeria	Zambie
Géorgie	Norvège, y compris les îles Svalbard et Jan Mayen	Zimbabwe
Ghana		

## PLAN D'ACTION POUR LES OISEAUX TERRESTRES MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE

### ANNEXE 3 : LISTES DES ESPÈCES

Version 12-12-2019

La liste évolutive<sup>10</sup> des espèces d'*oiseaux terrestres migrants* de la région *Afrique-Eurasie* est présentée ci-après, selon les définitions suivantes :

1. Le terme « *migrateur* » s'applique aux espèces recensées par le Service d'information sur les espèces (SIS) de l'UICN et par la base de données mondiale sur les oiseaux de BirdLife International (BMDA) dans la catégorie « *Migrateur vrai* » (*Full Migrant*), à savoir les espèces dont un pourcentage important de la population mondiale ou régionale effectue des déplacements cycliques réguliers ou saisonniers en dehors de son aire de reproduction, selon des périodes et des destinations prévisibles :
  - En excluant tous les migrants endémiques d'un seul pays afin de se conformer à la définition des espèces migratrices de la CMS, qui considère qu'une espèce migratrice « franchit (...) une ou plusieurs limites de juridiction nationale ». En réalité, cela s'est traduit par l'exclusion d'une seule espèce, le Foiningo bleu *Alectroenas madagascariensis*. Toutefois, il convient de noter qu'exclure les espèces endémiques d'un seul pays n'est pas strictement synonyme d'exclure les espèces qui ne traversent pas de frontières politiques. Il est tout à fait possible pour une espèce migratrice dont l'aire de répartition s'étend sur plusieurs pays qu'aucune de ses populations ne traverse de frontières nationales dans le cadre de sa migration régulière. La définition de « *Migrateur vrai* » exige qu'une proportion importante (> 50 %) de la population mondiale migre.
2. L'« *Afrique-Eurasie* » est définie comme la région regroupant l'Afrique, l'Europe (y compris l'ensemble de la Fédération de Russie, et à l'exclusion du Groenland), le Moyen-Orient, l'Asie centrale, l'Afghanistan et le sous-continent indien.
3. Les « *oiseaux terrestres* » sont les espèces qui ne sont pas recensées en tant qu'oiseaux marins, rapaces ou oiseaux d'eau dans le SIS et la BMDA, auxquelles s'ajoutent les espèces d'oiseaux d'eau suivantes considérées comme n'utilisant pas les habitats d'eau douce : *Geronticus eremita*, *Geronticus calvus*, *Burhinus oedichnemus*, *Cursorius cursor* et *Tryngites subruficollis*.

Au moment de l'adoption de l'AEMLAP à la 11ème session de la Conférence des Parties à la CMS, les Annexes de la CMS pour les espèces d'oiseaux ont suivi la taxonomie et la nomenclature de Morony et al (1975) pour les ordres et familles et de Sibley et Monroe (1990, 1993) pour les genres et espèces. Toutefois, il n'a pas été possible d'établir la liste des espèces nécessaires à l'aide de ces traitements taxonomiques car BirdLife ne disposait pas d'informations sur l'occurrence géographique ou le statut migratoire des entités taxonomiques non reconnues par son Groupe de travail taxonomique. Ainsi, la liste des espèces comprenait une colonne indiquant si l'espèce était présente sur Sibley et Monroe et ainsi qu'une colonne de synonymes utilisés dans Sibley et Monroe.

<sup>10</sup> Cette liste d'espèces est soumise à des mises à jour régulières, basées sur l'examen du Service d'information sur les espèces (SIS) de l'UICN et sur la dernière version du Handbook of the Birds of the World et des références taxonomiques de BirdLife International.

Tel qu'adopté par la 11<sup>ème</sup> et la 12<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties à la CMS, les Annexes de la CMS pour les espèces d'oiseaux suivent maintenant la taxonomie et la nomenclature de Del Hoyo & Collar (2014, 2016). Conformément à la Décision 12.22 c) de la CMS, la liste des espèces figurant à l'annexe 3 a été mise à jour pour tenir compte de cette référence taxonomique normalisée (HBW-BirdLife version 3.0, novembre 2018). Dans le cadre de cette mise à jour, toutes les entités initialement inscrites à l'annexe 3 ont été conservées et, lorsque les espèces initialement inscrites ont été classées dans de nouvelles catégories, toutes les espèces inscrites dans ces nouvelles catégories ont également été conservées à l'annexe 3. Les mises à jour de l'état de conservation et de la tendance de la population mondiale des espèces figurant à l'annexe 3 ont été réalisées en s'appuyant sur la Liste rouge des oiseaux de l'UICN (BirdLife International 2018) et sur la base de données du Service d'information sur les espèces (SIS) de l'UICN (2018).

**Catégorie A: Espèces mondialement menacées et quasi menacées d'oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie**

Nom Scientifique actuel	Ancien nom scientifique	Nom français actuel	2019 Catégorie Liste rouge de l'UICN	Tendance mondiale de la population	Annexe I de la CMS	Annexe II de la CMS	Membre d'une Family (Morony et al. 1975) inscrite à l'Annexe II de la CMS	Couverture par d'autres instruments de la CMS
<i>Coturnix japonica</i>	<i>Coturnix japonica</i>	Caille du Japon	NT	En déclin				
<i>Columba eversmanni</i>	<i>Columba eversmanni</i>	Pigeon d'Eversmann	VU	En déclin				
<i>Streptopelia turtur</i>	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	VU	En déclin		Oui		
<i>Apus acuticauda</i>	<i>Apus acuticauda</i>	Martinet d'Assam	VU	Stable				
<i>Tetrax tetrax</i>	<i>Tetrax tetrax</i>	Outarde canepetière	NT	En déclin				
<i>Otis tarda</i>	<i>Otis tarda</i>	Grande Outarde	VU	En déclin	Oui	Oui		MdE Grande Outarde
<i>Chlamydotis undulata</i>	<i>Chlamydotis undulata</i>	Outarde houbara	VU	En déclin	Oui	Oui		
<i>Chlamydotis macqueenii</i>		Outarde de Macqueen	VU	En déclin				
<i>Neotis ludwigii</i>	<i>Neotis ludwigii</i>	Outarde de Ludwig	EN	En déclin				
<i>Neotis denhami</i>	<i>Neotis denhami</i>	Outarde de Denham	NT	En déclin				
<i>Houbaropsis bengalensis</i>	<i>Houbaropsis bengalensis</i>	Outarde du Bengale	CR	En déclin				
<i>Sypheotides indicus</i>	<i>Sypheotides indicus</i>	Outarde passage	EN	En déclin				
<i>Geronticus eremita</i>	<i>Geronticus eremita</i>	Ibis chauve	EN	Stable				AEWA
<i>Geronticus calvus</i>	<i>Geronticus calvus</i>	Ibis du Cap	VU	En déclin				
<i>Calidris subruficollis</i>	<i>Tryngites subruficollis</i>	Bécasseau roussâtre	NT	En déclin	Oui	Oui	Oui	
<i>Turnix hottentottus</i>	<i>Turnix hottentottus</i>	Turnix hottentot	EN	En déclin				
<i>Psittacula derbiana</i>	<i>Psittacula derbiana</i>	Perruche de Derby	NT	En déclin				
<i>Acrocephalus paludicola</i>	<i>Acrocephalus paludicola</i>	Phragmite aquatique	VU	En déclin	Oui	Oui	Oui	MdE Phragmite aquatique
<i>Acrocephalus tangorum</i>	<i>Acrocephalus tangorum</i>	Rousserolle mandchoue	VU	En déclin			Oui	
<i>Acrocephalus griseldis</i>	<i>Acrocephalus griseldis</i>	Rousserolle d'Irak	EN	Stable	Oui	Oui	Oui	
<i>Locustella pryeri</i>	<i>Locustella pryeri</i>	Locustelle du Japon	NT	En déclin			Oui	
<i>Locustella pleskei</i>	<i>Locustella pleskei</i>	Locustelle de Pleske	VU	En déclin			Oui	
<i>Locustella major</i>		Locustelle à long bec	NT	En déclin				
<i>Chaetornis striata</i>	<i>Chaetornis striata</i>	Mégature rayée	VU	En déclin			Oui	
<i>Hirundo atrocaerulea</i>	<i>Hirundo atrocaerulea</i>	Hirondelle bleue	VU	En déclin	Oui	Oui		

Nom Scientifique actuel	Ancien nom scientifique	Nom français actuel	2019 Catégorie Liste rouge de l'UICN	Tendance mondiale de la population	Annexe I de la CMS	Annexe II de la CMS	Membre d'une Family (Morony et al. 1975) inscrite à l'Annexe II de la CMS	Couverture par d'autres instruments de la CMS
<i>Phylloscopus tytleri</i>	<i>Phylloscopus tytleri</i>	Pouillot de Tytler	NT	En déclin			Oui	
<i>Zoothera major</i>	<i>Zoothera dauma</i>	Grive d'Amami	NT	En augmentation				
<i>Geokichla guttata</i>	<i>Zoothera guttata</i>	Grive tachetée	EN	En déclin	Oui	Oui	Oui	
<i>Turdus iliacus</i>	<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	NT	En déclin			Oui	
<i>Turdus feae</i>	<i>Turdus feae</i>	Merle de Fea	VU	En déclin			Oui	
<i>Cyanoptila cumatilis</i>		Gobemouche de Zappey	NT	En déclin				
<i>Calliope pectardens</i>	<i>Luscinia pectardens</i>	Rosignol de David	NT	En déclin			Oui	
<i>Ficedula subrubra</i>	<i>Ficedula subrubra</i>	Gobemouche du Cachemire	VU	En déclin			Oui	
<i>Saxicola insignis</i>	<i>Saxicola insignis</i>	Tarier de Hodgson	VU	En déclin			Oui	
<i>Bombycilla japonica</i>	<i>Bombycilla japonica</i>	Jaseur du Japon	NT	En déclin				
<i>Anthus pratensis</i>	<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	NT	En déclin				
<i>Anthus hoeschi</i>	<i>Anthus hoeschi</i>	Pipit alticole	NT	En déclin				
<i>Serinus syriacus</i>	<i>Serinus syriacus</i>	Serin syriaque	VU	En déclin	Oui			
<i>Emberiza cineracea</i>	<i>Emberiza cineracea</i>	Bruant cendré	NT	En déclin				
<i>Emberiza yessoensis</i>	<i>Emberiza yessoensis</i>	Bruant de Yéso	NT	En déclin				
<i>Emberiza aureola</i>	<i>Emberiza aureola</i>	Bruant auréole	CR	En déclin	Oui			
<i>Emberiza rustica</i>	<i>Emberiza rustica</i>	Bruant rustique	VU	En déclin				

**Catégorie B: Espèces migratrices d'oiseaux terrestres d'Afrique -Eurasie (classification de l'UICN Préoccupation mineure) avec tendance à la baisse de la population mondiale**

Nom Scientifique actuel	Ancien nom scientifique	Nom français actuel	2019 Catégorie Liste rouge de l'UICN	Tendance mondiale de la population	Annexe I de la CMS	Annexe II de la CMS	Membre d'une Family (Morony et al. 1975) inscrite à l'Annexe II de la CMS	Couverture par d'autres instruments de la CMS
<i>Coturnix coturnix</i>	<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	LC	En déclin		Oui		
<i>Streptopelia tranquebarica</i>	<i>Streptopelia tranquebarica</i>	Tourterelle à tête grise	LC	En déclin				
<i>Treron curvirostra</i>	<i>Treron curvirostra</i>	Colombar à gros bec	LC	En déclin				
<i>Treron calvus</i>	<i>Treron calvus</i>	Colombar à front nu	LC	En déclin				
<i>Treron apicauda</i>	<i>Treron apicauda</i>	Colombar à longue queue	LC	En déclin				
<i>Treron sieboldii</i>	<i>Treron sieboldii</i>	Colombar de Siebold	LC	En déclin				
<i>Ducula bicolor</i>	<i>Ducula bicolor</i>	Carpophage blanc	LC	En déclin				
<i>Pterocles orientalis</i>	<i>Pterocles orientalis</i>	Ganga unibande	LC	En déclin				
<i>Pterocles gutturalis</i>	<i>Pterocles gutturalis</i>	Ganga à gorge jaune	LC	En déclin				
<i>Caprimulgus ruficollis</i>	<i>Caprimulgus ruficollis</i>	Engoulevent à collier roux	LC	En déclin				
<i>Caprimulgus europaeus</i>	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	LC	En déclin				
<i>Caprimulgus aegyptius</i>	<i>Caprimulgus aegyptius</i>	Engoulevent du désert	LC	En déclin				
<i>Apus barbatus</i>	<i>Apus barbatus</i>	Martinet du Cap	LC	En déclin				
<i>Chrysococcyx maculatus</i>	<i>Chrysococcyx maculatus</i>	Coucou émeraude	LC	En déclin				
<i>Chrysococcyx xanthorhynchus</i>	<i>Chrysococcyx xanthorhynchus</i>	Coucou violet	LC	En déclin				
<i>Surniculus lugubris</i>	<i>Surniculus lugubris</i>	Coucou surnicou	LC	En déclin				
<i>Hierococcyx nasicolor</i>	<i>Cuculus fugax</i>	Coucou de Hodgson	LC	En déclin				
<i>Cuculus micropterus</i>	<i>Cuculus micropterus</i>	Coucou à ailes courtes	LC	En déclin				
<i>Cuculus canorus</i>	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	LC	En déclin				
<i>Burhinus oedicephalus</i>	<i>Burhinus oedicephalus</i>	Oedicnème criard	LC	En déclin		Oui		
<i>Turnix nanus</i>		Turnix nain	LC	En déclin				
<i>Cursorius cursor</i>	<i>Cursorius cursor</i>	Courvite isabelle	LC	En déclin				
<i>Upupa epops</i>	<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	LC	En déclin				

Nom Scientifique actuel	Ancien nom scientifique	Nom français actuel	2019 Catégorie Liste rouge de l'UICN	Tendance mondiale de la population	Annexe I de la CMS	Annexe II de la CMS	Membre d'une Family (Morony et al. 1975) inscrite à l'Annexe II de la CMS	Couverture par d'autres instruments de la CMS
<i>Merops nubicus</i>	<i>Merops nubicus</i>	Guêpier écarlate	LC	En déclin				
<i>Merops nubicoides</i>	<i>Merops nubicoides</i>	Guêpier carmin	LC	En déclin				
<i>Coracias naevius</i>	<i>Coracias naevia</i>	Rollier varié	LC	En déclin				
<i>Coracias garrulus</i>	<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	LC	En déclin	Oui	Oui		
<i>Eurystomus orientalis</i>	<i>Eurystomus orientalis</i>	Rolle oriental	LC	En déclin				
<i>Ceyx erithaca</i>	<i>Ceyx erithaca</i>	Martin-pêcheur pourpré	LC	En déclin				
<i>Halcyon coromanda</i>	<i>Halcyon coromanda</i>	Martin-chasseur violet	LC	En déclin				
<i>Halcyon pileata</i>	<i>Halcyon pileata</i>	Martin-chasseur à coiffe noire	LC	En déclin				
<i>Halcyon senegaloides</i>	<i>Halcyon senegaloides</i>	Martin-chasseur des mangroves	LC	En déclin				
<i>Jynx torquilla</i>	<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	LC	En déclin				
<i>Dryobates minor</i>	<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	LC	En déclin				
<i>Dendrocopos hyperythrus</i>	<i>Dendrocopos hyperythrus</i>	Pic à ventre fauve	LC	En déclin				
<i>Agapornis pullarius</i>	<i>Agapornis pullarius</i>	Inséparable à tête rouge	LC	En déclin				
<i>Pitta angolensis</i>	<i>Pitta angolensis</i>	Brève d'Angola	LC	En déclin				
<i>Pitta brachyura</i>	<i>Pitta brachyura</i>	Brève du Bengale	LC	En déclin				
<i>Pitta moluccensis</i>	<i>Pitta moluccensis</i>	Brève à ailes bleues	LC	En déclin				
<i>Pitta sordida</i>	<i>Pitta sordida</i>	Brève à capuchon	LC	En déclin				
<i>Oriolus auratus</i>	<i>Oriolus auratus</i>	Loriot doré	LC	En déclin				
<i>Oriolus chinensis</i>	<i>Oriolus chinensis</i>	Loriot de Chine	LC	En déclin				
<i>Oriolus tenuirostris</i>	<i>Oriolus tenuirostris</i>	Loriot à bec effilé	LC	En déclin				
<i>Pericrocotus brevirostris</i>		Minivet à bec court	LC	En déclin				
<i>Pericrocotus ethologus</i>	<i>Pericrocotus ethologus</i>	Minivet rouge	LC	En déclin				
<i>Pericrocotus divaricatus</i>	<i>Pericrocotus divaricatus</i>	Minivet cendré	LC	En déclin				
<i>Pericrocotus roseus</i>	<i>Pericrocotus roseus</i>	Minivet rose	LC	En déclin				
<i>Lalage melaschistos</i>	<i>Coracina melaschistos</i>	Échenilleur ardoisé	LC	En déclin				

Nom Scientifique actuel	Ancien nom scientifique	Nom français actuel	2019 Catégorie Liste rouge de l'UICN	Tendance mondiale de la population	Annexe I de la CMS	Annexe II de la CMS	Membre d'une Family (Morony et al. 1975) inscrite à l'Annexe II de la CMS	Couverture par d'autres instruments de la CMS
<i>Megabyas flammulatus</i>	<i>Megabyas flammulatus</i>	Bias écorcheur	LC	En déclin			Oui	
<i>Platysteira peltata</i>	<i>Platysteira peltata</i>	Pirrit à gorge noire	LC	En déclin			Oui	
<i>Lanius tigrinus</i>	<i>Lanius tigrinus</i>	Pie-grièche tigrine	LC	En déclin				
<i>Lanius bucephalus</i>	<i>Lanius bucephalus</i>	Pie-grièche bucéphale	LC	En déclin				
<i>Lanius cristatus</i>	<i>Lanius cristatus</i>	Pie-grièche brune	LC	En déclin				
<i>Lanius collurio</i>	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	LC	En déclin				
<i>Lanius minor</i>	<i>Lanius minor</i>	Pie-grièche à poitrine rose	LC	En déclin				
<i>Lanius excubitor</i>	<i>Lanius excubitor</i>	Pie-grièche grise	LC	En déclin				
<i>Lanius senator</i>	<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	LC	En déclin				
<i>Lanius nubicus</i>	<i>Lanius nubicus</i>	Pie-grièche masquée	LC	En déclin				
<i>Corvus frugilegus</i>	<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	LC	En déclin				
<i>Periparus ater</i>	<i>Parus ater</i>	Mésange noire	LC	En déclin				
<i>Remiz coronatus</i>	<i>Remiz coronatus</i>	Rémiz couronnée	LC	En déclin				
<i>Alaudala rufescens</i>	<i>Calandrella rufescens</i>	Alouette pispolette	LC	En déclin				
<i>Melanocorypha calandra</i>	<i>Melanocorypha calandra</i>	Alouette calandre	LC	En déclin				
<i>Melanocorypha yeltoniensis</i>	<i>Melanocorypha yeltoniensis</i>	Alouette nègre	LC	En déclin				
<i>Eremophila alpestris</i>	<i>Eremophila alpestris</i>	Alouette hausse-col	LC	En déclin				
<i>Alauda leucoptera</i>	<i>Melanocorypha leucoptera</i>	Alouette leucoptère	LC	En déclin				
<i>Alauda arvensis</i>	<i>Alauda arvensis</i> ( <i>Alauda japonica</i> , équivalent)	Alouette des champs	LC	En déclin				
<i>Alauda gulgula</i>	<i>Alauda gulgula</i>	Alouette gulgule	LC	En déclin				
<i>Galerida cristata</i>	<i>Galerida cristata</i>	Cochevis huppé	LC	En déclin				
<i>Arundinax aedon</i>	<i>Acrocephalus aedon</i>	Rousserolle à gros bec	LC	En déclin			Oui	
<i>Iduna opaca</i>	<i>Hippolais opaca</i>	Hypolais obscure	LC	En déclin				Oui
<i>Hippolais icterina</i>	<i>Hippolais icterina</i>	Hypolais ictérine	LC	En déclin			Oui	
<i>Acrocephalus agricola</i>	<i>Acrocephalus agricola</i>	Rousserolle isabelle	LC	En déclin			Oui	

Nom Scientifique actuel	Ancien nom scientifique	Nom français actuel	2019 Catégorie Liste rouge de l'UICN	Tendance mondiale de la population	Annexe I de la CMS	Annexe II de la CMS	Membre d'une Family (Morony et al. 1975) inscrite à l'Annexe II de la CMS	Couverture par d'autres instruments de la CMS
<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde	LC	En déclin			Oui	
<i>Acrocephalus orientalis</i>		Rousserolle d'Orient	LC	En déclin				
<i>Locustella certhiola</i>	<i>Locustella certhiola</i>	Locustelle de Pallas	LC	En déclin			Oui	
<i>Locustella ochotensis</i>	<i>Locustella ochotensis</i>	Locustelle de Middendorff	LC	En déclin			Oui	
<i>Locustella fluviatilis</i>	<i>Locustella fluviatilis</i>	Locustelle fluviatile	LC	En déclin				Oui
<i>Pseudocheilidon eurystomina</i>	<i>Pseudocheilidon eurystomina</i>	Pseudolangrayen d'Afrique	DD	En déclin				
<i>Psalidoprocne pristopectera</i>	<i>Psalidoprocne pristopectera</i>	Hirondelle hérissée	LC	En déclin				
<i>Delichon urbicum</i>	<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	LC	En déclin				
<i>Delichon lagopodum</i>		Hirondelle de Pallas	LC	En déclin				
<i>Hirundo rustica</i>	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	LC	En déclin				
<i>Riparia paludicola</i>	<i>Riparia paludicola</i>	Hirondelle paludicole	LC	En déclin				
<i>Riparia chinensis</i>		Hirondelle à gorge grise	LC	En déclin				
<i>Riparia riparia</i>	<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	LC	En déclin				
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	LC	En déclin			Oui	
<i>Phylloscopus trochilus</i>	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	LC	En déclin			Oui	
<i>Sylvia borin</i>	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	LC	En déclin			Oui	
<i>Sylvia melanothorax</i>	<i>Sylvia melanothorax</i>	Fauvette de Chypre	LC	En déclin			Oui	
<i>Sylvia ruppeli</i>	<i>Sylvia rueppelli</i>	Fauvette de Rüppell	LC	En déclin				Oui
<i>Zosterops erythropleurus</i>	<i>Zosterops erythropleurus</i>	Zostérops à flancs marron	LC	En déclin				
<i>Zosterops palpebrosus</i>	<i>Zosterops palpebrosus</i>	Zostérops oriental	LC	En déclin				
<i>Cinclus cinclus</i>	<i>Cinclus cinclus</i>	Cinacle plongeur	LC	En déclin				
<i>Sturnus vulgaris</i>	<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	LC	En déclin				
<i>Saroglossa spilopterus</i>	<i>Saroglossa spiloptera</i>	Choucador à ailes tachetées	LC	En déclin				
<i>Cinnyricinclus leucogaster</i>	<i>Cinnyricinclus leucogaster</i>	Étourneau améthyste	LC	En déclin				
<i>Zoothera aurea</i>	<i>Zoothera dauma</i>	Grive dorée	LC	En déclin				

Nom Scientifique actuel	Ancien nom scientifique	Nom français actuel	2019 Catégorie Liste rouge de l'UICN	Tendance mondiale de la population	Annexe I de la CMS	Annexe II de la CMS	Membre d'une Family (Morony et al. 1975) inscrite à l'Annexe II de la CMS	Couverture par d'autres instruments de la CMS
<i>Zoothera dauma</i>	<i>Zoothera dauma</i>	Grive dama	LC	En déclin				
<i>Geokichla sibirica</i>	<i>Zoothera sibirica</i>	Grive de Sibérie	LC	En déclin			Oui	
<i>Geokichla wardii</i>	<i>Zoothera wardii</i>	Grive de Ward	LC	En déclin			Oui	
<i>Geokichla citrina</i>	<i>Zoothera citrina</i>	Grive à tête orange	LC	En déclin			Oui	
<i>Turdus viscivorus</i>	<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	LC	En déclin			Oui	
<i>Muscicapa ferruginea</i>	<i>Muscicapa ferruginea</i>	Gobemouche ferrugineux	LC	En déclin			Oui	
<i>Muscicapa muttui</i>	<i>Muscicapa muttui</i>	Gobemouche muttui	LC	En déclin			Oui	
<i>Muscicapa striata</i>	<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	LC	En déclin			Oui	
<i>Larivora brunnea</i>	<i>Luscinia brunnea</i>	Rossignol indien	LC	En déclin			Oui	
<i>Larivora cyane</i>	<i>Luscinia cyane</i>	Rossignol bleu	LC	En déclin			Oui	
<i>Ficedula semitorquata</i>	<i>Ficedula semitorquata</i>	Gobemouche à demi-collier	LC	En déclin			Oui	
<i>Ficedula hypoleuca</i>	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	LC	En déclin			Oui	
<i>Monticola saxatilis</i>	<i>Monticola saxatilis</i>	Monticole de roche	LC	En déclin				Oui
<i>Saxicola rubetra</i>	<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	LC	En déclin			Oui	
<i>Oenanthe oenanthe</i>	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	LC	En déclin			Oui	
<i>Oenanthe seebohmii</i>		Traquet de Seebohm	LC	En déclin				
<i>Oenanthe hispanica</i>	<i>Oenanthe hispanica</i>	Traquet oreillard	LC	En déclin			Oui	
<i>Regulus regulus</i>	<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	LC	En déclin			Oui	
<i>Prunella modularis</i>	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	LC	En déclin				
<i>Passer hispaniolensis</i>	<i>Passer hispaniolensis</i>	Moineau espagnol	LC	En déclin				
<i>Passer moabiticus</i>	<i>Passer moabiticus</i>	Moineau de la mer Morte	LC	En déclin				
<i>Anthus trivialis</i>	<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	LC	En déclin				
<i>Anthus rubescens</i>	<i>Anthus rubescens</i>	Pipit d'Amérique	LC	En déclin				
<i>Motacilla flava</i>	<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	LC	En déclin				
<i>Motacilla tschutschensis</i>		Bergeronnette de Béringie	LC	En déclin				
<i>Fringilla montifringilla</i>	<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord	LC	En déclin				

Nom Scientifique actuel	Ancien nom scientifique	Nom français actuel	2019 Catégorie Liste rouge de l'UICN	Tendance mondiale de la population	Annexe I de la CMS	Annexe II de la CMS	Membre d'une Family (Morony et al. 1975) inscrite à l'Annexe II de la CMS	Couverture par d'autres instruments de la CMS
<i>Carpodacus erythrinus</i>	<i>Carpodacus erythrinus</i>	Roselin cramoisi	LC	En déclin				
<i>Pinicola enucleator</i>	<i>Pinicola enucleator</i>	Durbec des sapins	LC	En déclin				
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	LC	En déclin				
<i>Leucosticte arctoa</i>	<i>Leucosticte arctoa</i>	Roselin brun	LC	En déclin				
<i>Linaria flavirostris</i>	<i>Carduelis flavirostris</i>	Linotte à bec jaune	LC	En déclin				
<i>Linaria cannabina</i>	<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	LC	En déclin				
<i>Acanthis flammea</i>	<i>Carduelis flammea</i>	Sizerin flammé	LC	En déclin				
<i>Serinus serinus</i>	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	LC	En déclin				
<i>Spinus spinus</i>	<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	LC	En déclin				
<i>Plectrophenax nivalis</i>	<i>Plectrophenax nivalis</i>	Plectrophane des neiges	LC	En déclin				
<i>Emberiza calandra</i>	<i>Miliaria calandra</i>	Bruant proyer	LC	En déclin				
<i>Emberiza hortulana</i>	<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	LC	En déclin				
<i>Emberiza citrinella</i>	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	LC	En déclin				
<i>Emberiza schoeniclus</i>	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	LC	En déclin				

**Catégorie C: Espèces migratrices d'oiseaux terrestres d'Afrique -Eurasie (classification de l'UICN Préoccupation mineure) avec des tendances démographiques mondiales croissantes, stables ou inconnues**

Nom Scientifique actuel	Ancien nom scientifique	Nom français actuel	2019 Catégorie Liste rouge de l'UICN	Tendance mondiale de la population	Annexe I de la CMS	Annexe II de la CMS	Membre d'une Family (Morony et al. 1975) inscrite à l'Annexe II de la CMS	Couverture par d'autres instruments de la CMS
<i>Columba leuconota</i>	<i>Columba leuconota</i>	Pigeon des neiges	LC	Stable				
<i>Columba oenas</i>	<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	LC	En augmentation				
<i>Columba palumbus</i>	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	En augmentation				
<i>Columba hodgsonii</i>	<i>Columba hodgsonii</i>	Pigeon de Hodgson	LC	Stable				
<i>Streptopelia orientalis</i>	<i>Streptopelia orientalis</i>	Tourterelle orientale	LC	Stable				
<i>Streptopelia decaocto</i>	<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC	En augmentation				
<i>Streptopelia roseogrisea</i>	<i>Streptopelia roseogrisea</i>	Tourterelle rieuse	LC	Stable				
<i>Streptopelia semitorquata</i>	<i>Streptopelia semitorquata</i>	Tourterelle à collier	LC	En augmentation				
<i>Streptopelia capicola</i>	<i>Streptopelia capicola</i>	Tourterelle du Cap	LC	En augmentation				
<i>Streptopelia vinacea</i>	<i>Streptopelia vinacea</i>	Tourterelle vineuse	LC	Stable				
<i>Spilopelia chinensis</i>	<i>Stigmatopelia chinensis</i>	Tourterelle tigrine	LC	En augmentation				
<i>Spilopelia senegalensis</i>	<i>Stigmatopelia senegalensis</i>	Tourterelle maillée	LC	Stable				
<i>Macropygia unchall</i>	<i>Macropygia unchall</i>	Phasianelle onchall	LC	Stable				
<i>Turtur abyssinicus</i>	<i>Turtur abyssinicus</i>	Tourtelette d'Abyssinie	LC	Stable				
<i>Turtur afer</i>	<i>Turtur afer</i>	Tourtelette améthystine	LC	Stable				
<i>Turtur tympanistria</i>	<i>Turtur tympanistria</i>	Tourtelette tambourette	LC	Stable				
<i>Oena capensis</i>	<i>Oena capensis</i>	Tourtelette masquée	LC	En augmentation				
<i>Syrrhaptes paradoxus</i>	<i>Syrrhaptes paradoxus</i>	Syrrhapte paradoxal	LC	Stable				
<i>Pterocles namaqua</i>	<i>Pterocles namaqua</i>	Ganga namaqua	LC	Stable				
<i>Pterocles senegallus</i>	<i>Pterocles senegallus</i>	Ganga tacheté	LC	Stable				
<i>Pterocles alchata</i>	<i>Pterocles alchata</i>	Ganga cata	LC	Stable				
<i>Caprimulgus indicus</i>	<i>Caprimulgus indicus</i>	Engoulevent de jungle	LC	Stable				
<i>Caprimulgus jotaka</i>		Engoulevent jotaka	LC	Stable				
<i>Caprimulgus fraenatus</i>		Engoulevent sombre	LC	Stable				

Nom Scientifique actuel	Ancien nom scientifique	Nom français actuel	2019 Catégorie Liste rouge de l'UICN	Tendance mondiale de la population	Annexe I de la CMS	Annexe II de la CMS	Membre d'une Family (Morony et al. 1975) inscrite à l'Annexe II de la CMS	Couverture par d'autres instruments de la CMS
<i>Caprimulgus rufigena</i>	<i>Caprimulgus rufigena</i>	Engoulevent à joues rousses	LC	Stable				
<i>Caprimulgus mahrattensis</i>	<i>Caprimulgus mahrattensis</i>	Engoulevent de Sykes	LC	Stable				
<i>Caprimulgus inornatus</i>	<i>Caprimulgus inornatus</i>	Engoulevent terne	LC	Stable				
<i>Caprimulgus climacurus</i>	<i>Caprimulgus climacurus</i>	Engoulevent à longue queue	LC	Stable				
<i>Caprimulgus clarus</i>		Engoulevent de Reichenow	LC	Stable				
<i>Caprimulgus fossii</i>	<i>Caprimulgus fossii</i>	Engoulevent du Mozambique	LC	Stable				
<i>Caprimulgus longipennis</i>	<i>Macrodipteryx longipennis</i>	Engoulevent à balanciers	LC	Stable				
<i>Caprimulgus vexillarius</i>	<i>Macrodipteryx vexillarius</i>	Engoulevent porte-étendard	LC	Stable				
<i>Hirundapus caudacutus</i>	<i>Hirundapus caudacutus</i>	Martinet épineux	LC	Stable				
<i>Hirundapus cochinchinensis</i>	<i>Hirundapus cochinchinensis</i>	Martinet de Cochinchine	LC	Stable				
<i>Aerodramus brevirostris</i>	<i>Collocalia brevirostris</i>	Salangane de l'Himalaya	LC	Stable				
<i>Tachymarptis melba</i>	<i>Tachymarptis melba</i>	Martinet à ventre blanc	LC	Stable				
<i>Tachymarptis aequatorialis</i>	<i>Tachymarptis aequatorialis</i>	Martinet marbré	LC	Stable				
<i>Apus pacificus</i>	<i>Apus pacificus</i>	Martinet de Sibérie	LC	Stable				
<i>Apus caffer</i>	<i>Apus caffer</i>	Martinet cafre	LC	En augmentation				
<i>Apus affinis</i>	<i>Apus affinis</i>	Martinet des maisons	LC	En augmentation				
<i>Apus niansae</i>	<i>Apus niansae</i>	Martinet du Nyanza	LC	Stable				
<i>Apus berliozii</i>	<i>Apus berliozii</i>	Martinet de Berlioz	LC	Stable				
<i>Apus unicolor</i>	<i>Apus unicolor</i>	Martinet unicolore	LC	Inconnu				
<i>Apus pallidus</i>	<i>Apus pallidus</i>	Martinet pâle	LC	Stable				
<i>Apus apus</i>	<i>Apus apus</i>	Martinet noir	LC	Stable (En Europe, toujours en déclin)				
<i>Clamator jacobinus</i>	<i>Clamator jacobinus</i>	Coucou jacobin	LC	Stable				
<i>Clamator leucomelas</i>	<i>Clamator leucomelas</i>	Coucou de Levaillant	LC	Stable				
<i>Clamator coromandus</i>	<i>Clamator coromandus</i>	Coucou à collier	LC	Stable				

Nom Scientifique actuel	Ancien nom scientifique	Nom français actuel	2019 Catégorie Liste rouge de l'UICN	Tendance mondiale de la population	Annexe I de la CMS	Annexe II de la CMS	Membre d'une Family (Morony et al. 1975) inscrite à l'Annexe II de la CMS	Couverture par d'autres instruments de la CMS
<i>Clamator glandarius</i>	<i>Clamator glandarius</i>	Coucou geai	LC	Stable				
<i>Eudynamys scolopaceus</i>	<i>Eudynamys scolopaceus</i>	Coucou koël	LC	Stable				
<i>Chrysococcyx klaas</i>	<i>Chrysococcyx klaas</i>	Coucou de Klaas	LC	Stable				
<i>Chrysococcyx cupreus</i>	<i>Chrysococcyx cupreus</i>	Coucou foliotocol	LC	Stable				
<i>Chrysococcyx caprius</i>	<i>Chrysococcyx caprius</i>	Coucou didric	LC	Stable				
<i>Cacomantis sonneratii</i>	<i>Cacomantis sonneratii</i>	Coucou de Sonnerat	LC	Stable				
<i>Cacomantis merulinus</i>	<i>Cacomantis merulinus</i>	Coucou plaintif	LC	Stable				
<i>Cacomantis passerinus</i>	<i>Cacomantis passerinus</i>	Coucou à tête grise	LC	Stable				
<i>Hierococcyx sparverioides</i>	<i>Cuculus sparverioides</i>	Coucou épervier	LC	Stable				
<i>Hierococcyx varius</i>	<i>Cuculus varius</i>	Coucou shikra	LC	Stable				
<i>Hierococcyx hyperythrus</i>		Coucou de Chine	LC	Stable				
<i>Cuculus solitarius</i>	<i>Cuculus solitarius</i>	Coucou solitaire	LC	Stable				
<i>Cuculus clamosus</i>	<i>Cuculus clamosus</i>	Coucou criard	LC	Stable				
<i>Cuculus gularis</i>	<i>Cuculus gularis</i>	Coucou africain	LC	Stable				
<i>Cuculus saturatus</i>	<i>Cuculus saturatus</i> ( <i>Cuculus optatus</i> , équivalent)	Coucou oriental	LC	Stable				
<i>Cuculus poliocephalus</i>	<i>Cuculus poliocephalus</i>	Petit Coucou	LC	Stable				
<i>Cuculus rochii</i>	<i>Cuculus rochii</i>	Coucou de Madagascar	LC	Stable				
<i>Turnix tanki</i>	<i>Turnix tanki</i>	Turnix indien	LC	Stable				
<i>Ortyxelos meiffrenii</i>	<i>Ortyxelos meiffrenii</i>	Turnix à ailes blanches	LC	Inconnu				
<i>Cursorius somalensis</i>		Courvite de Somalie	LC	Stable				
<i>Merops albicollis</i>	<i>Merops albicollis</i>	Guêpier à gorge blanche	LC	Stable				
<i>Merops malimbicus</i>	<i>Merops malimbicus</i>	Guêpier gris-rose	LC	Inconnu				
<i>Merops orientalis</i>	<i>Merops orientalis</i>	Guêpier d'Orient	LC	En augmentation				
<i>Merops leschenaulti</i>	<i>Merops leschenaulti</i>	Guêpier de Leschenault	LC	En augmentation				

Nom Scientifique actuel	Ancien nom scientifique	Nom français actuel	2019 Catégorie Liste rouge de l'UICN	Tendance mondiale de la population	Annexe I de la CMS	Annexe II de la CMS	Membre d'une Family (Morony et al. 1975) inscrite à l'Annexe II de la CMS	Couverture par d'autres instruments de la CMS
<i>Merops philippinus</i>	<i>Merops philippinus</i>	Guêpier à queue d'azur	LC	Stable				
<i>Merops superciliosus</i>	<i>Merops superciliosus</i>	Guêpier de Madagascar	LC	Stable				
<i>Merops persicus</i>	<i>Merops persicus</i>	Guêpier de Perse	LC	Stable				
<i>Merops apiaster</i>	<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	LC	Stable		Oui		
<i>Coracias abyssinicus</i>	<i>Coracias abyssinicus</i>	Rollier d'Abyssinie	LC	En augmentation				
<i>Eurystomus glaucurus</i>	<i>Eurystomus glaucurus</i>	Rolle violet	LC	Stable				
<i>Ispidina picta</i>	<i>Ceyx pictus</i>	Martin-pêcheur pygmée	LC	Stable				
<i>Alcedo atthis</i>	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	LC	Inconnu				
<i>Halcyon leucocephala</i>	<i>Halcyon leucocephala</i>	Martin-chasseur à tête grise	LC	Stable				
<i>Halcyon senegalensis</i>	<i>Halcyon senegalensis</i>	Martin-chasseur du Sénégal	LC	Stable				
<i>Dryocopus martius</i>	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	LC	En augmentation				
<i>Picoides tridactylus</i>	<i>Picoides tridactylus</i>	Pic tridactyle	LC	Stable				
<i>Loriculus vernalis</i>	<i>Loriculus vernalis</i>	Coryllis vernal	LC	Stable				
<i>Oriolus traillii</i>	<i>Oriolus traillii</i>	Loriot pourpré	LC	Stable				
<i>Oriolus oriolus</i>	<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	LC	Stable				
<i>Campephaga phoenicea</i>	<i>Campephaga phoenicea</i>	Échenilleur à épaulettes rouges	LC	Stable				
<i>Lalage melanoptera</i>	<i>Coracina melanoptera</i>	Échenilleur à tête noire	LC	Stable				
<i>Artamus leucorhynchus</i>	<i>Artamus leucorhynchus</i>	Langrayen à ventre blanc	LC	Stable				
<i>Artamus fuscus</i>	<i>Artamus fuscus</i>	Langrayen brun	LC	Stable				
<i>Batis dimorpha</i>		Pirit du Malawi	LC	Stable				
<i>Batis capensis</i>	<i>Batis capensis</i>	Pirit du Cap	LC	Stable				Oui
<i>Batis pririt</i>	<i>Batis pririt</i>	Pirit de Vieillot	LC	Stable				Oui
<i>Dicrurus macrocercus</i>	<i>Dicrurus macrocercus</i>	Drongo royal	LC	Inconnu				
<i>Dicrurus leucophaeus</i>	<i>Dicrurus leucophaeus</i>	Drongo cendré	LC	Inconnu				
<i>Dicrurus annectans</i>	<i>Dicrurus annectans</i>	Drongo à gros bec	LC	Inconnu				

Nom Scientifique actuel	Ancien nom scientifique	Nom français actuel	2019 Catégorie Liste rouge de l'UICN	Tendance mondiale de la population	Annexe I de la CMS	Annexe II de la CMS	Membre d'une Family (Morony et al. 1975) inscrite à l'Annexe II de la CMS	Couverture par d'autres instruments de la CMS
<i>Dicrurus hottentottus</i>	<i>Dicrurus hottentottus</i>	Drongo à crinière	LC	Inconnu				
<i>Dicrurus striatus</i>		Drongo de Tweeddale	LC	Inconnu				
<i>Hypothymis azurea</i>	<i>Hypothymis azurea</i>	Tchitrec azuré	LC	Stable				Oui
<i>Terpsiphone paradisi</i>	<i>Terpsiphone paradisi</i>	Tchitrec de paradis	LC	Stable				Oui
<i>Terpsiphone viridis</i>	<i>Terpsiphone viridis</i>	Tchitrec d'Afrique	LC	Stable				Oui
<i>Lanius phoenicuroides</i>		Pie-grièche du Turkestan	LC	Stable				
<i>Lanius isabellinus</i>	<i>Lanius isabellinus</i>	Pie-grièche isabelle	LC	Stable				
<i>Lanius collurioides</i>	<i>Lanius collurioides</i>	Pie-grièche à dos marron	LC	Stable				
<i>Lanius vittatus</i>	<i>Lanius vittatus</i>	Pie-grièche à bandeau	LC	Stable				
<i>Lanius schach</i>	<i>Lanius schach</i>	Pie-grièche schach	LC	Inconnu				
<i>Lanius tephronotus</i>	<i>Lanius tephronotus</i>	Pie-grièche du Tibet	LC	Stable				
<i>Lanius sphenocercus</i>	<i>Lanius sphenocercus</i>	Pie-grièche de Cabanis	LC	Stable				
<i>Lanius borealis</i>		Pie-grièche boréale	LC	Stable				
<i>Pica pica</i>	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC	Stable				
<i>Corvus dauuricus</i>	<i>Corvus dauuricus</i>	Choucas de Daourie	LC	Stable				
<i>Corvus monedula</i>	<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	LC	Stable				
<i>Corvus corax</i>	<i>Corvus corax</i>	Grand Corbeau	LC	En augmentation				
<i>Corvus corone</i>	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC	En augmentation				
<i>Stenostira scita</i>	<i>Stenostira scita</i>	Mignard enchanteur	LC	Stable				Oui
<i>Cephalopyrus flammiceps</i>	<i>Cephalopyrus flammiceps</i>	Mésange tête-de-feu	LC	Inconnu				
<i>Cyanistes caeruleus</i>	<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	LC	En augmentation				
<i>Cyanistes teneriffae</i>		Mésange nord-africaine	LC	Stable				
<i>Remiz pendulinus</i>	<i>Remiz pendulinus</i>	Rémiz penduline	LC	En augmentation				
<i>Remiz macronyx</i>	<i>Remiz macronyx</i>	Rémiz à tête noire	LC	Stable				
<i>Remiz consobrinus</i>	<i>Remiz consobrinus</i>	Rémiz de Chine	LC	En augmentation				
<i>Pinarocorys nigricans</i>	<i>Pinarocorys nigricans</i>	Alouette brune	LC	Stable				

Nom Scientifique actuel	Ancien nom scientifique	Nom français actuel	2019 Catégorie Liste rouge de l'UICN	Tendance mondiale de la population	Annexe I de la CMS	Annexe II de la CMS	Membre d'une Family (Morony et al. 1975) inscrite à l'Annexe II de la CMS	Couverture par d'autres instruments de la CMS
<i>Pinarocorys erythropgia</i>	<i>Pinarocorys erythropgia</i>	Alouette à queue rousse	LC	Stable				
<i>Mirafra javanica</i>	<i>Mirafra cantillans</i>	Alouette de Java	LC	Stable				
<i>Melanocorypha bimaculata</i>	<i>Melanocorypha bimaculata</i>	Alouette monticole	LC	Stable				
<i>Melanocorypha mongolica</i>	<i>Melanocorypha mongolica</i>	Alouette de Mongolie	LC	Stable				
<i>Calandrella acutirostris</i>	<i>Calandrella acutirostris</i>	Alouette de Hume	LC	Stable				
<i>Calandrella cinerea</i>	<i>Calandrella cinerea</i>	Alouette cendrille	LC	En augmentation				
<i>Calandrella brachydactyla</i>	<i>Calandrella brachydactyla</i>	Alouette calandrelle	LC	Inconnu				
<i>Lullula arborea</i>	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	LC	En augmentation				
<i>Panurus biarmicus</i>	<i>Panurus biarmicus</i>	Panure à moustaches	LC	Inconnu				Oui
<i>Cisticola juncidis</i>	<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	LC	En augmentation				Oui
<i>Iduna caligata</i>	<i>Hippolais caligata</i>	Hypolaïs bottée	LC	En augmentation				Oui
<i>Iduna rama</i>	<i>Hippolais rama</i>	Hypolaïs rama	LC	Stable				Oui
<i>Iduna pallida</i>	<i>Hippolais pallida</i>	Hypolaïs pâle	LC	Stable				Oui
<i>Hippolais languida</i>	<i>Hippolais languida</i>	Hypolaïs d'Upcher	LC	Stable				Oui
<i>Hippolais olivetorum</i>	<i>Hippolais olivetorum</i>	Hypolaïs des oliviers	LC	Stable				Oui
<i>Hippolais polyglotta</i>	<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	LC	En augmentation				Oui
<i>Acrocephalus bistrigiceps</i>	<i>Acrocephalus bistrigiceps</i>	Rousserolle de Schrenck	LC	Stable				Oui
<i>Acrocephalus melanopogon</i>	<i>Acrocephalus melanopogon</i>	Lusciniole à moustaches	LC	Stable				Oui
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs	LC	Stable			Oui	
<i>Acrocephalus orinus</i>	<i>Acrocephalus orinus</i>	Rousserolle à grand bec	DD	Inconnu				Oui
<i>Acrocephalus dumetorum</i>	<i>Acrocephalus dumetorum</i>	Rousserolle des buissons	LC	En augmentation				Oui
<i>Acrocephalus palustris</i>	<i>Acrocephalus palustris</i>	Rousserolle verderolle	LC	Stable				Oui
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvate	LC	Stable			Oui	
<i>Acrocephalus concinens</i>	<i>Acrocephalus concinens</i>	Rousserolle de Swinhoe	LC	Stable				Oui

Nom Scientifique actuel	Ancien nom scientifique	Nom français actuel	2019 Catégorie Liste rouge de l'UICN	Tendance mondiale de la population	Annexe I de la CMS	Annexe II de la CMS	Membre d'une Family (Morony et al. 1975) inscrite à l'Annexe II de la CMS	Couverture par d'autres instruments de la CMS
<i>Acrocephalus stentoreus</i>	<i>Acrocephalus stentoreus</i>	Rousserolle stentor	LC	Stable				Oui
<i>Locustella fasciolata</i>	<i>Locustella fasciolata</i>	Locustelle fasciée	LC	Stable				Oui
<i>Locustella amnicola</i>		Locustelle amnicole	LC	Stable				
<i>Locustella lanceolata</i>	<i>Locustella lanceolata</i>	Locustelle lancéolée	LC	Stable				Oui
<i>Locustella luscinioides</i>	<i>Locustella luscinioides</i>	Locustelle lusciniôide	LC	Stable			Oui	
<i>Locustella luteoventris</i>		Locustelle russule	LC	Stable				
<i>Locustella tacsanowskia</i>	<i>Bradypterus tacsanowskii</i>	Locustelle de Taczanowski	LC	Stable				Oui
<i>Locustella naevia</i>	<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	LC	Stable			Oui	
<i>Locustella davidi</i>	<i>Bradypterus davidi</i>	Locustelle de David	LC	Stable				Oui
<i>Locustella kashmirensis</i>		Locustelle du Cachemire	LC	Stable				
<i>Locustella thoracica</i>	<i>Bradypterus thoracicus</i>	Locustelle de Blyth	LC	Stable				Oui
<i>Locustella mandelli</i>		Locustelle de Mandelli	LC	Stable				
<i>Psalidoprocne albiceps</i>	<i>Psalidoprocne albiceps</i>	Hirondelle à tête blanche	LC	Stable				
<i>Psalidoprocne obscura</i>	<i>Psalidoprocne obscura</i>	Hirondelle fanti	LC	Stable				
<i>Delichon dasypus</i>	<i>Delichon dasypus</i>	Hirondelle de Bonaparte	LC	En augmentation				
<i>Petrochelidon rufigula</i>	<i>Hirundo rufigula</i>	Hirondelle à gorge fauve	LC	En augmentation				
<i>Petrochelidon spilodera</i>	<i>Hirundo spilodera</i>	Hirondelle sud-africaine	LC	En augmentation				
<i>Petrochelidon fluvicola</i>	<i>Hirundo fluvicola</i>	Hirondelle fluviatile	LC	En augmentation				
<i>Cecropis abyssinica</i>	<i>Hirundo abyssinica</i>	Hirondelle striée	LC	En augmentation				
<i>Cecropis semirufa</i>	<i>Hirundo semirufa</i>	Hirondelle à ventre roux	LC	En augmentation				
<i>Cecropis senegalensis</i>	<i>Hirundo senegalensis</i>	Hirondelle des mosquées	LC	En augmentation				
<i>Cecropis cucullata</i>	<i>Hirundo cucullata</i>	Hirondelle à tête rousse	LC	En augmentation				
<i>Cecropis daurica</i>	<i>Hirundo daurica</i>	Hirondelle rousseline	LC	Stable				
<i>Cecropis hyperythra</i>		Hirondelle de Ceylan	LC	Stable				
<i>Hirundo albigularis</i>	<i>Hirundo albigularis</i>	Hirondelle à gorge blanche	LC	En augmentation				

Nom Scientifique actuel	Ancien nom scientifique	Nom français actuel	2019 Catégorie Liste rouge de l'UICN	Tendance mondiale de la population	Annexe I de la CMS	Annexe II de la CMS	Membre d'une Family (Morony et al. 1975) inscrite à l'Annexe II de la CMS	Couverture par d'autres instruments de la CMS
<i>Hirundo smithii</i>	<i>Hirundo smithii</i>	Hirondelle à longs brins	LC	En augmentation				
<i>Hirundo angolensis</i>	<i>Hirundo angolensis</i>	Hirondelle d'Angola	LC	En augmentation				
<i>Hirundo aethiopica</i>	<i>Hirundo aethiopica</i>	Hirondelle d'Éthiopie	LC	En augmentation				
<i>Hirundo leucosoma</i>	<i>Hirundo leucosoma</i>	Hirondelle à ailes tachetées	LC	En augmentation				
<i>Hirundo dimidiata</i>	<i>Hirundo dimidiata</i>	Hirondelle à gorge perlée	LC	Stable				
<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	<i>Hirundo rupestris</i>	Hirondelle de rochers	LC	Stable				
<i>Ptyonoprogne obsoleta</i>	<i>Hirundo obsoleta</i>	Hirondelle du désert	LC	En augmentation				
<i>Ptyonoprogne rufigula</i>		Hirondelle de Fischer	LC	Stable				
<i>Ptyonoprogne fuligula</i>	<i>Hirundo fuligula</i>	Hirondelle isabelline	LC	Stable				
<i>Neophedina cincta</i>	<i>Riparia cincta</i>	Hirondelle à collier	LC	En augmentation				
<i>Phedina borbonica</i>	<i>Phedina borbonica</i>	Hirondelle des Mascareignes	LC	Stable				
<i>Riparia diluta</i>		Hirondelle pâle	LC	Inconnu				
<i>Hypsipetes amaurotis</i>	<i>Ixos amaurotis</i>	Bulbul à oreillons bruns	LC	En augmentation				
<i>Hypsipetes ganeesa</i>		Bulbul des Ghats	LC	Stable				
<i>Hypsipetes leucocephalus</i>	<i>Hypsipetes leucocephalus</i>	Bulbul noir	LC	Stable				
<i>Pycnonotus leucogenys</i>	<i>Pycnonotus leucogenys</i>	Bulbul à joues blanches	LC	En augmentation				
<i>Phylloscopus orientalis</i>		Pouillot oriental	LC	En augmentation				
<i>Phylloscopus bonelli</i>	<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	LC	Stable				Oui
<i>Phylloscopus inornatus</i>	<i>Phylloscopus inornatus</i>	Pouillot à grands sourcils	LC	Stable				Oui
<i>Phylloscopus humei</i>	<i>Phylloscopus humei</i>	Pouillot de Hume	LC	Stable				Oui
<i>Phylloscopus proregulus</i>	<i>Phylloscopus proregulus</i>	Pouillot de Pallas	LC	Stable				Oui
<i>Phylloscopus fuscatus</i>	<i>Phylloscopus fuscatus</i>	Pouillot brun	LC	Stable				Oui
<i>Phylloscopus ibericus</i>	<i>Phylloscopus ibericus</i>	Pouillot ibérique	LC	En augmentation				Oui
<i>Phylloscopus collybita</i>	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	En augmentation				Oui
<i>Phylloscopus tristis</i>		Pouillot de Sibérie	LC	Inconnu				

Nom Scientifique actuel	Ancien nom scientifique	Nom français actuel	2019 Catégorie Liste rouge de l'UICN	Tendance mondiale de la population	Annexe I de la CMS	Annexe II de la CMS	Membre d'une Family (Morony et al. 1975) inscrite à l'Annexe II de la CMS	Couverture par d'autres instruments de la CMS
<i>Phylloscopus sindianus</i>	<i>Phylloscopus sindianus</i>	Pouillot montagnard	LC	Stable				Oui
<i>Phylloscopus neglectus</i>	<i>Phylloscopus neglectus</i>	Pouillot modeste	LC	Stable				Oui
<i>Phylloscopus griseolus</i>	<i>Phylloscopus griseolus</i>	Pouillot griséole	LC	Stable				Oui
<i>Phylloscopus affinis</i>	<i>Phylloscopus affinis</i>	Pouillot de Tickell	LC	Stable				Oui
<i>Phylloscopus armandii</i>		Pouillot de Milne-Edwards	LC	Stable				
<i>Phylloscopus schwarzi</i>	<i>Phylloscopus schwarzi</i>	Pouillot de Schwarz	LC	Stable				Oui
<i>Phylloscopus burkii</i>	<i>Seicercus burkii</i>	Pouillot de Burke	LC	Stable				Oui
<i>Phylloscopus tephrocephalus</i>	<i>Seicercus tephrocephalus</i>	Pouillot à calotte grise	LC	Stable				Oui
<i>Phylloscopus valentini</i>		Pouillot de Bianchi	LC	Stable				
<i>Phylloscopus whistleri</i>		Pouillot de Whistler	LC	Stable				
<i>Phylloscopus coronatus</i>	<i>Phylloscopus coronatus</i>	Pouillot de Temminck	LC	Stable				Oui
<i>Phylloscopus nitidus</i>		Pouillot du Caucase	LC	Stable				
<i>Phylloscopus trochiloides</i>	<i>Phylloscopus trochiloides</i>	Pouillot verdâtre	LC	En augmentation				Oui
<i>Phylloscopus plumbeitarsus</i>		Pouillot à deux barres	LC	Stable				
<i>Phylloscopus borealis</i>	<i>Phylloscopus borealis</i>	Pouillot boréal	LC	En augmentation				Oui
<i>Phylloscopus examinandus</i>		Pouillot du Kamtchatka	LC	Stable				
<i>Phylloscopus borealoides</i>	<i>Phylloscopus borealoides</i>	Pouillot du Japon	LC	Stable				Oui
<i>Phylloscopus tenellipes</i>	<i>Phylloscopus tenellipes</i>	Pouillot à pattes claires	LC	Stable				Oui
<i>Phylloscopus magnirostris</i>	<i>Phylloscopus magnirostris</i>	Pouillot à gros bec	LC	Stable				Oui
<i>Phylloscopus claudiae</i>	<i>Phylloscopus claudiae</i>	Pouillot de Claudia	LC	Stable				Oui
<i>Phylloscopus occipitalis</i>	<i>Phylloscopus occipitalis</i>	Pouillot couronné	LC	Stable				Oui
<i>Cettia cetti</i>	<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	LC	En augmentation				Oui
<i>Urosphena squameiceps</i>	<i>Urosphena squameiceps</i>	Bouscarle de Swinhoe	LC	Stable				Oui
<i>Horornis canturians</i>		Bouscarle mandchoue	LC	Stable				

Nom Scientifique actuel	Ancien nom scientifique	Nom français actuel	2019 Catégorie Liste rouge de l'UICN	Tendance mondiale de la population	Annexe I de la CMS	Annexe II de la CMS	Membre d'une Family (Morony et al. 1975) inscrite à l'Annexe II de la CMS	Couverture par d'autres instruments de la CMS
<i>Horornis diphone</i>	<i>Cettia diphone</i>	Bouscarle chanteuse	LC	Stable				Oui
<i>Aegithalos caudatus</i>	<i>Aegithalos caudatus</i>	Orite à longue queue	LC	Stable				
<i>Sylvia atricapilla</i>	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	En augmentation				Oui
<i>Sylvia deserti</i>		Fauvette du désert	LC	Stable				
<i>Sylvia nana</i>	<i>Sylvia nana</i>	Fauvette naine	LC	Stable				Oui
<i>Sylvia nisoria</i>	<i>Sylvia nisoria</i>	Fauvette épervière	LC	Stable				Oui
<i>Sylvia hortensis</i>	<i>Sylvia hortensis</i>	Fauvette orphée	LC	En augmentation			Oui	
<i>Sylvia crassirostris</i>		Fauvette orphéane	LC	En augmentation				
<i>Sylvia curruca</i>	<i>Sylvia curruca, Sylvia minula and Sylvia althaea</i>	Fauvette babillarde	LC	Stable				Oui
<i>Sylvia mystacea</i>	<i>Sylvia mystacea</i>	Fauvette de Ménétries	LC	Stable				Oui
<i>Sylvia melanocephala</i>	<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	LC	En augmentation				Oui
<i>Sylvia cantillans</i>	<i>Sylvia cantillans</i>	Fauvette passerinette	LC	En augmentation				Oui
<i>Sylvia subalpina</i>		Fauvette de Moltoni	LC	En augmentation				
<i>Sylvia communis</i>	<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	LC	En augmentation			Oui	
<i>Sylvia conspicillata</i>	<i>Sylvia conspicillata</i>	Fauvette à lunettes	LC	Inconnu			Oui	
<i>Sylvia sarda</i>	<i>Sylvia sarda</i>	Fauvette sarde	LC	Stable				Oui
<i>Sylvia balearica</i>		Fauvette des Baléares	LC	Stable				
<i>Sylvia deserticola</i>	<i>Sylvia deserticola</i>	Fauvette de l'Atlas	LC	Stable				Oui
<i>Tichodroma muraria</i>	<i>Tichodroma muraria</i>	Tichodrome échelette	LC	Stable				
<i>Troglodytes troglodytes</i>	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	En augmentation				
<i>Pastor roseus</i>	<i>Sturnus roseus</i>	Étourneau roselin	LC	Inconnu				
<i>Agropsar sturninus</i>	<i>Sturnus sturninus</i>	Étourneau de Daourie	LC	Inconnu				
<i>Agropsar philippensis</i>	<i>Sturnus philippensis</i>	Étourneau à joues marron	LC	Inconnu				
<i>Sturnia sinensis</i>	<i>Sturnus sinensis</i>	Étourneau mandarin	LC	Stable				

Nom Scientifique actuel	Ancien nom scientifique	Nom français actuel	2019 Catégorie Liste rouge de l'UICN	Tendance mondiale de la population	Annexe I de la CMS	Annexe II de la CMS	Membre d'une Family (Morony et al. 1975) inscrite à l'Annexe II de la CMS	Couverture par d'autres instruments de la CMS
<i>Sturnia pagodarum</i>	<i>Sturnus pagodarum</i>	Étourneau des pagodes	LC	Inconnu				
<i>Spodiopsar cineraceus</i>	<i>Sturnus cineraceus</i>	Étourneau gris	LC	Inconnu				
<i>Lamprotornis shelleyi</i>	<i>Lamprotornis shelleyi</i>	Choucador de Shelley	LC	Stable				
<i>Lamprotornis splendidus</i>	<i>Lamprotornis splendidus</i>	Choucador splendide	LC	Inconnu				
<i>Catharus minimus</i>	<i>Catharus minimus</i>	Grive à joues grises	LC	Inconnu				Oui
<i>Turdus philomelos</i>	<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC	En augmentation			Oui	
<i>Turdus merula</i>	<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	En augmentation				Oui
<i>Turdus simillimus</i>		Merle des Nilgiri	LC	Stable				
<i>Turdus cardis</i>	<i>Turdus cardis</i>	Merle du Japon	LC	Inconnu				Oui
<i>Turdus hortulorum</i>	<i>Turdus hortulorum</i>	Merle à dos gris	LC	Inconnu				Oui
<i>Turdus unicolor</i>	<i>Turdus unicolor</i>	Merle unicolore	LC	Inconnu				Oui
<i>Turdus obscurus</i>	<i>Turdus obscurus</i>	Merle obscur	LC	Inconnu				Oui
<i>Turdus chrysolaus</i>	<i>Turdus chrysolaus</i>	Merle à flancs roux	LC	Inconnu				Oui
<i>Turdus pallidus</i>	<i>Turdus pallidus</i>	Merle pâle	LC	Inconnu				Oui
<i>Turdus pilaris</i>	<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	LC	Stable				Oui
<i>Turdus torquatus</i>	<i>Turdus torquatus</i>	Merle à plastron	LC	Stable			Oui	
<i>Turdus naumanni</i>	<i>Turdus naumanni</i>	Grive de Naumann	LC	Inconnu				Oui
<i>Turdus eunomus</i>	<i>Turdus naumanni</i>	Grive à ailes rousses	LC	Inconnu				
<i>Turdus atrogularis</i>		Grive à gorge noire	LC	Inconnu				
<i>Turdus ruficollis</i>	<i>Turdus ruficollis</i>	Grive à gorge rousse	LC	Inconnu				Oui
<i>Cercotrichas galactotes</i>	<i>Erythropygia galactotes</i>	Agrobate roux	LC	Stable				Oui
<i>Muscicapa griseisticta</i>	<i>Muscicapa griseisticta</i>	Gobemouche à taches grises	LC	Stable				Oui
<i>Muscicapa sibirica</i>	<i>Muscicapa sibirica</i>	Gobemouche de Sibérie	LC	Stable				Oui
<i>Muscicapa dauurica</i>	<i>Muscicapa dauurica</i>	Gobemouche brun	LC	Stable				Oui

Nom Scientifique actuel	Ancien nom scientifique	Nom français actuel	2019 Catégorie Liste rouge de l'UICN	Tendance mondiale de la population	Annexe I de la CMS	Annexe II de la CMS	Membre d'une Family (Morony et al. 1975) inscrite à l'Annexe II de la CMS	Couverture par d'autres instruments de la CMS
<i>Cyanoptila cyanomelana</i>	<i>Cyanoptila cyanomelana</i>	Gobemouche bleu	LC	Stable				Oui
<i>Eumyias thalassinus</i>	<i>Eumyias thalassinus</i>	Gobemouche vert-de-gris	LC	Stable				Oui
<i>Cyornis magnirostris</i>	<i>Cyornis magnirostris</i>	Gobemouche à bec fort	LC	Stable				Oui
<i>Cyornis rubeculoides</i>	<i>Cyornis rubeculoides</i>	Gobemouche à menton bleu	LC	Stable				Oui
<i>Erithacus rubecula</i>	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	En augmentation				Oui
<i>Larivora sibilans</i>	<i>Luscinia sibilans</i>	Rossignol siffleur	LC	Stable				Oui
<i>Larivora akahige</i>	<i>Erithacus akahige</i>	Rossignol akahigé	LC	Stable				Oui
<i>Irania gutturalis</i>	<i>Irania gutturalis</i>	Iranie à gorge blanche	LC	Stable				Oui
<i>Cyanecula svecica</i>	<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	LC	Stable				Oui
<i>Luscinia luscinia</i>	<i>Luscinia luscinia</i>	Rossignol progré	LC	Stable				Oui
<i>Luscinia megarhynchos</i>	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	LC	Stable				Oui
<i>Calliope calliope</i>	<i>Luscinia calliope</i>	Rossignol calliope	LC	Stable				Oui
<i>Calliope pectoralis</i>	<i>Luscinia pectoralis</i>	Rossignol à gorge rubis	LC	Stable				Oui
<i>Calliope tschebaiewi</i>		Rossignol de Przewalski	LC	Stable				
<i>Tarsiger cyanurus</i>	<i>Tarsiger cyanurus</i>	Robin à flancs roux	LC	Stable				Oui
<i>Tarsiger rufilatus</i>		Robin de l'Himalaya	LC	Stable				
<i>Tarsiger chrysaeus</i>	<i>Tarsiger chrysaeus</i>	Robin doré	LC	Stable				Oui
<i>Ficedula zanthopygia</i>	<i>Ficedula zanthopygia</i>	Gobemouche à croupion jaune	LC	Stable				Oui
<i>Ficedula narcissina</i>	<i>Ficedula narcissina</i>	Gobemouche narcisse	LC	Stable				Oui
<i>Ficedula mugimaki</i>	<i>Ficedula mugimaki</i>	Gobemouche mugimaki	LC	Stable				Oui
<i>Ficedula erithacus</i>	<i>Ficedula hodgsonii</i>	Gobemouche de Hodgson	LC	Stable				Oui
<i>Ficedula strophiatea</i>	<i>Ficedula strophiatea</i>	Gobemouche à bavette orange	LC	Stable				Oui
<i>Ficedula superciliaris</i>	<i>Ficedula superciliaris</i>	Gobemouche ultramarin	LC	Stable				Oui
<i>Ficedula ruficauda</i>	<i>Muscicapa ruficauda</i>	Gobemouche à queue rousse	LC	Stable				Oui

Nom Scientifique actuel	Ancien nom scientifique	Nom français actuel	2019 Catégorie Liste rouge de l'UICN	Tendance mondiale de la population	Annexe I de la CMS	Annexe II de la CMS	Membre d'une Family (Morony et al. 1975) inscrite à l'Annexe II de la CMS	Couverture par d'autres instruments de la CMS
<i>Ficedula parva</i>	<i>Ficedula parva</i>	Gobemouche nain	LC	En augmentation				Oui
<i>Ficedula albicilla</i>	<i>Ficedula albicilla</i>	Gobemouche de la taïga	LC	Stable				Oui
<i>Ficedula albicollis</i>	<i>Ficedula albicollis</i>	Gobemouche à collier	LC	En augmentation				Oui
<i>Phoenicurus erythronotus</i>	<i>Phoenicurus erythronotus</i>	Rougequeue d'Eversmann	LC	Stable				Oui
<i>Phoenicurus ochruros</i>	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	En augmentation				Oui
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	LC	En augmentation				Oui
<i>Phoenicurus aureus</i>	<i>Phoenicurus aureus</i>	Rougequeue aurore	LC	Stable				Oui
<i>Phoenicurus erythrogastrus</i>	<i>Phoenicurus erythrogastrus</i>	Rougequeue de Gùldenstädt	LC	Stable				Oui
<i>Phoenicurus hodgsoni</i>	<i>Phoenicurus hodgsoni</i>	Rougequeue de Hodgson	LC	Stable				Oui
<i>Monticola cinclorhyncha</i>	<i>Monticola cinclorhynchus</i>	Monticole à croupion roux	LC	Stable				Oui
<i>Monticola rufiventris</i>	<i>Monticola rufiventris</i>	Monticole à ventre marron	LC	Stable				Oui
<i>Monticola gularis</i>	<i>Monticola gularis</i>	Monticole à gorge blanche	LC	Stable				Oui
<i>Monticola solitarius</i>	<i>Monticola solitarius</i>	Monticole bleu	LC	Stable				Oui
<i>Saxicola caprata</i>	<i>Saxicola caprata</i>	Tarier pie	LC	Stable				Oui
<i>Saxicola torquatus</i>	<i>Saxicola torquatus</i>	Tarier pâtre	LC	Stable				Oui
<i>Oenanthe isabellina</i>	<i>Oenanthe isabellina</i>	Traquet isabelle	LC	Stable				Oui
<i>Oenanthe deserti</i>	<i>Oenanthe deserti</i>	Traquet du désert	LC	Stable				Oui
<i>Oenanthe cypriaca</i>	<i>Oenanthe cypriaca</i>	Traquet de Chypre	LC	Stable				Oui
<i>Oenanthe pleschanka</i>	<i>Oenanthe pleschanka</i>	Traquet pie	LC	Stable				Oui
<i>Oenanthe picata</i>	<i>Oenanthe picata</i>	Traquet variable	LC	Stable				Oui
<i>Oenanthe finschii</i>	<i>Oenanthe finschii</i>	Traquet de Finsch	LC	Stable				Oui
<i>Oenanthe chrysopygia</i>	<i>Oenanthe chrysopygia</i>	Traquet à queue rousse	LC	Stable				Oui
<i>Oenanthe xanthopyrna</i>	<i>Oenanthe xanthopyrna</i>	Traquet kurde	LC	Stable				Oui
<i>Regulus ignicapilla</i>	<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet triple-bandeau	LC	Stable				Oui
<i>Hypocolius ampelinus</i>	<i>Hypocolius ampelinus</i>	Hypocolius gris	LC	Inconnu				

Nom Scientifique actuel	Ancien nom scientifique	Nom français actuel	2019 Catégorie Liste rouge de l'UICN	Tendance mondiale de la population	Annexe I de la CMS	Annexe II de la CMS	Membre d'une Family (Morony et al. 1975) inscrite à l'Annexe II de la CMS	Couverture par d'autres instruments de la CMS
<i>Bombycilla garrulus</i>	<i>Bombycilla garrulus</i>	Jaseur boréal	LC	En augmentation				
<i>Prunella collaris</i>	<i>Prunella collaris</i>	Accenteur alpin	LC	Stable				
<i>Prunella rubida</i>	<i>Prunella rubida</i>	Accenteur du Japon	LC	Stable				
<i>Prunella montanella</i>	<i>Prunella montanella</i>	Accenteur montanella	LC	Stable				
<i>Prunella atrogularis</i>	<i>Prunella atrogularis</i>	Accenteur à gorge noire	LC	Stable				
<i>Carpospiza brachydactyla</i>	<i>Petronia brachydactyla</i>	Moineau pâle	LC	Stable				
<i>Dendronanthus indicus</i>	<i>Dendronanthus indicus</i>	Bergeronnette de forêt	LC	Stable				
<i>Anthus gustavi</i>	<i>Anthus gustavi</i>	Pipit de la Petchora	LC	Stable				
<i>Anthus hodgsoni</i>	<i>Anthus hodgsoni</i>	Pipit à dos olive	LC	Stable				
<i>Anthus cervinus</i>	<i>Anthus cervinus</i>	Pipit à gorge rousse	LC	Stable				
<i>Anthus roseatus</i>	<i>Anthus roseatus</i>	Pipit rosé	LC	Stable				
<i>Anthus spinoletta</i>	<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle	LC	Stable				
<i>Anthus petrosus</i>	<i>Anthus petrosus</i>	Pipit maritime	LC	Stable				
<i>Anthus richardi</i>	<i>Anthus richardi</i>	Pipit de Richard	LC	Stable				
<i>Anthus godlewskii</i>	<i>Anthus godlewskii</i>	Pipit de Godlewski	LC	Stable				
<i>Anthus campestris</i>	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	LC	Stable				
<i>Anthus cinnamomeus</i>		Pipit africain	LC	Stable				
<i>Tmetothylacus tenellus</i>	<i>Tmetothylacus tenellus</i>	Pipit doré	LC	Stable				
<i>Motacilla cinerea</i>	<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	LC	Stable				
<i>Motacilla citreola</i>	<i>Motacilla citreola</i>	Bergeronnette citrine	LC	En augmentation				
<i>Motacilla alba</i>	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	LC	Stable				
<i>Fringilla coelebs</i>	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	En augmentation				
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Gros-bec casse-noyaux	LC	En augmentation				
<i>Eophona migratoria</i>	<i>Eophona migratoria</i>	Gros-bec migrateur	LC	Stable				
<i>Eophona personata</i>	<i>Eophona personata</i>	Gros-bec masqué	LC	Stable				
<i>Carpodacus sibiricus</i>	<i>Uragus sibiricus</i>	Roselin à longue queue	LC	Stable				

Nom Scientifique actuel	Ancien nom scientifique	Nom français actuel	2019 Catégorie Liste rouge de l'UICN	Tendance mondiale de la population	Annexe I de la CMS	Annexe II de la CMS	Membre d'une Family (Morony et al. 1975) inscrite à l'Annexe II de la CMS	Couverture par d'autres instruments de la CMS
<i>Carpodacus roseus</i>	<i>Carpodacus roseus</i>	Roselin rose	LC	Stable				
<i>Rhodopechys alienus</i>	<i>Rhodopechys alienus</i>	Roselin de l'Atlas	LC	Stable				
<i>Rhodopechys sanguineus</i>	<i>Rhodopechys sanguineus</i>	Roselin à ailes roses	LC	Stable				
<i>Leucosticte nemoricola</i>	<i>Leucosticte nemoricola</i>	Roselin de Hodgson	LC	Stable				
<i>Leucosticte brandti</i>	<i>Leucosticte brandti</i>	Roselin de Brandt	LC	Stable				
<i>Leucosticte tephrocotis</i>		Roselin à tête grise	LC	Stable				
<i>Chloris chloris</i>	<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	LC	Stable				
<i>Chloris sinica</i>	<i>Carduelis sinica</i>	Verdier de Chine	LC	Stable				
<i>Chloris spinoides</i>	<i>Carduelis spinoides</i>	Verdier de l'Himalaya	LC	Stable				
<i>Chloris ambigua</i>		Verdier d'Oustalet	LC	Stable				
<i>Carduelis carduelis</i>	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	LC	En augmentation				
<i>Carduelis caniceps</i>		Chardonneret de l'Himalaya	LC	Stable				
<i>Calcarius lapponicus</i>	<i>Calcarius lapponicus</i>	Plectrophane lapon	LC	En augmentation				
<i>Emberiza melanocephala</i>	<i>Emberiza melanocephala</i>	Bruant mélanocéphale	LC	Inconnu				
<i>Emberiza bruniceps</i>	<i>Emberiza bruniceps</i>	Bruant à tête rousse	LC	Stable				
<i>Emberiza fucata</i>	<i>Emberiza fucata</i>	Bruant à oreillons	LC	Stable				
<i>Emberiza cia</i>	<i>Emberiza cia</i>	Bruant fou	LC	En augmentation				
<i>Emberiza buchanani</i>	<i>Emberiza buchanani</i>	Bruant à cou gris	LC	Stable				
<i>Emberiza caesia</i>	<i>Emberiza caesia</i>	Bruant cendrillard	LC	Stable				
<i>Emberiza stewarti</i>	<i>Emberiza stewarti</i>	Bruant de Stewart	LC	Stable				
<i>Emberiza leucocephalos</i>	<i>Emberiza leucocephalos</i>	Bruant à calotte blanche	LC	Stable				
<i>Emberiza pallasi</i>	<i>Emberiza pallasi</i>	Bruant de Pallas	LC	Stable				
<i>Emberiza pusilla</i>	<i>Emberiza pusilla</i>	Bruant nain	LC	Stable				
<i>Emberiza spodocephala</i>	<i>Emberiza spodocephala</i>	Bruant masqué	LC	Stable				
<i>Emberiza personata</i>		Bruant de Temminck	LC	Stable				
<i>Emberiza rutila</i>	<i>Emberiza rutila</i>	Bruant roux	LC	Stable				

Nom Scientifique actuel	Ancien nom scientifique	Nom français actuel	2019 Catégorie Liste rouge de l'UICN	Tendance mondiale de la population	Annexe I de la CMS	Annexe II de la CMS	Membre d'une Family (Morony et al. 1975) inscrite à l'Annexe II de la CMS	Couverture par d'autres instruments de la CMS
<i>Emberiza chrysophrys</i>	<i>Emberiza chrysophrys</i>	Bruant à sourcils jaunes	LC	Stable				
<i>Emberiza tristrami</i>	<i>Emberiza tristrami</i>	Bruant de Tristram	LC	Stable				
<i>Emberiza variabilis</i>	<i>Emberiza variabilis</i>	Bruant gris	LC	Stable				

**PLAN D'ACTION POUR LES OISEAUX TERRESTRES MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE**

**ANNEXE 4 : TABLEAU DES CONTRIBUTIONS AUX POLITIQUES DE CONSERVATION**

Version 28-04-2014

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique <sup>11</sup> (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB <sup>12</sup> & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar <sup>13</sup> & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE <sup>14</sup>	Plan d'action de l'AEWA (PA) <sup>15</sup> 2013-2015, Plan stratégique (PS) <sup>16</sup> 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) <sup>17</sup> 2006-2011 & décisions associées
<b>CONSERVATION DES HABITATS</b>						
Changements dans l'utilisation des terres						
Agriculture intensive						
1. Élaborer et mettre en œuvre de nouvelles politiques ou revoir les politiques existantes qui assurent le maintien et la gestion des habitats naturels et semi-naturels ayant une valeur pour les oiseaux terrestres migrateurs au sein de paysages gérés, récoltés ou cultivés à grande échelle et/ou intensivement	✓ Principe pratique 1	✓ Objectifs d'Aichi 5 & 7	✓ Objectif 1 Stratégies 1.3 & 1.4	✓	✓ PA paragr. 3.2.4	✓ PS Objectif 2 Cible 2.7

<sup>11</sup> <https://www.cbd.int/doc/publications/addis-gdl-fr.pdf>

<sup>12</sup> <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-10/cop-10-dec-02-fr.pdf>

<sup>13</sup> <http://www.ramsar.org/pdf/strat-plan-2009-f-adj.pdf>

<sup>14</sup> Notamment, Directive-cadre sur l'eau (2000/60/EC), Directive sur l'évaluation stratégique des incidences sur l'environnement (2001/42/EC), Directive sur les habitats et les espèces (92/43/EEC), Directive sur l'évaluation des incidences sur l'environnement (85/337/EEC).

<sup>15</sup> [http://www.unep-aewa.org/documents/agreement\\_text/fr/pdf/2012-2015/aewa\\_agreement\\_text\\_fr\\_2013\\_2015\\_annex3\\_only.pdf](http://www.unep-aewa.org/documents/agreement_text/fr/pdf/2012-2015/aewa_agreement_text_fr_2013_2015_annex3_only.pdf)

<sup>16</sup> [http://www.unep-aewa.org/documents/strategic\\_plan/strategic\\_plan\\_2009-2017\\_fr.pdf](http://www.unep-aewa.org/documents/strategic_plan/strategic_plan_2009-2017_fr.pdf)

<sup>17</sup> [http://www.cms.int/bodies/COP/cop8/documents/proceedings/pdf/french/CP8Res\\_8\\_02\\_CMS\\_StrategicPlan\\_2006\\_2011\\_fre.pdf](http://www.cms.int/bodies/COP/cop8/documents/proceedings/pdf/french/CP8Res_8_02_CMS_StrategicPlan_2006_2011_fre.pdf)

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique <sup>11</sup> (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB <sup>12</sup> & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar <sup>13</sup> & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE <sup>14</sup>	Plan d'action de l'AEWA (PA) <sup>15</sup> 2013-2015, Plan stratégique (PS) <sup>16</sup> 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) <sup>17</sup> 2006-2011 & décisions associées
2. Promouvoir des systèmes agricoles respectueux de la biodiversité	✓ Principe pratique 3	✓ Programme de travail sur la biodiversité agricole Objectifs d'Aichi 3 & 7P		✓	✓ PA paragr. 3.2.4	✓ PS Objectif 2 Cible 2.3
3. Élaborer des principes d'aménagement de l'espace et des orientations visant à atténuer les conséquences négatives des formes d'agriculture à grande échelle et/ou intensive sur les oiseaux terrestres migrateurs et leurs habitats	✓ Principe pratique 3	✓ Objectifs d'Aichi 5 & 7		✓	✓ PA paragr. 3.2.4	
4. Entreprendre des Évaluations environnementales stratégiques			✓ Objectif 1 Stratégie 1.3	✓	✓ PS Cible 1.3 PA paragr. 4.3.1	✓ Résolution 7.2 PS Objectif 2 Cible 2.8
5. Élaborer des stratégies d'aménagement du territoire, en utilisant une approche écosystémique	Principe pratique 11	✓ Objectifs d'Aichi 5, 7 & 17	✓ Objectif 1 Stratégie 1.3	✓	✓ PA paragr. 3.2.4	✓ PS Objectif 2 Cible 2.9

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique <sup>11</sup> (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB <sup>12</sup> & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar <sup>13</sup> & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE <sup>14</sup>	Plan d'action de l'AEWA (PA) <sup>15</sup> 2013-2015, Plan stratégique (PS) <sup>16</sup> 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) <sup>17</sup> 2006-2011 & décisions associées
Agriculture traditionnelle, y compris le pastoralisme et les systèmes de culture à petite échelle						
6. Promouvoir des politiques agricoles qui soutiennent les pratiques de gestion participatives et durables des ressources naturelles	✓ Principes pratiques 2, 9 & 12	✓ Décision XI.22 Objectifs d'Aichi 3, 5, 7, 17 & 18	✓ Objectif 1 Stratégie 1.4			
7. Travailler avec les communautés locales et leur donner les moyens de défendre, développer et mettre en œuvre des approches participatives et des mesures incitatives pour une gestion intégrée et durable des ressources naturelles	✓ Principes pratiques 2, 9, 10 & 12	✓ Décision XI.22 Objectifs d'Aichi 7 & 18	✓ Objectif 1 Stratégie 1.4			
8. Faciliter le partage, au niveau international, d'expériences pertinentes et de bonnes pratiques pastorales et agricoles à petite échelle	✓ Principe pratique 6	✓ Objectifs d'Aichi 18 & 19	✓ Objectif 3 Stratégie 3.4			
9. S'efforcer d'inclure les besoins des oiseaux migrateurs en termes d'habitat dans les initiatives existantes qui travaillent avec les agriculteurs et les communautés locales,		✓ Objectif d'Aichi 7				

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique <sup>11</sup> (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB <sup>12</sup> & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar <sup>13</sup> & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE <sup>14</sup>	Plan d'action de l'AEWA (PA) <sup>15</sup> 2013-2015, Plan stratégique (PS) <sup>16</sup> 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) <sup>17</sup> 2006-2011 & décisions associées
Bois et produits forestiers non ligneux						
10. Inclure les besoins des oiseaux terrestres migrateurs en termes d'habitat dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux de gestion intégrée des zones boisées						
Gestion de l'eau						
11. Mettre en œuvre et promouvoir largement les orientations de la Convention de Ramsar sur la gestion des zones humides et des bassins hydrographiques (résolution X.19),		✓ Décision XI.23	✓ Résolution X.19 Objectif 1 Stratégie 1.7	✓		
12. Réglementer les menaces anthropiques susceptibles de provoquer la dégradation et/ou la perte de zones humides importantes pour les oiseaux terrestres migrateurs et initier des programmes de réhabilitation ou de restauration, lorsque cela est possible et approprié.		✓ Programme de travail sur la biodiversité des eaux intérieures Objectifs d'Aichi 7 & 17 Décision XI.16	✓ Objectif 1 Objectif 2 Stratégie 1.8 & 2.7		✓ PA paragr. 3.3 & 3.2.3	

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique <sup>11</sup> (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB <sup>12</sup> & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar <sup>13</sup> & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE <sup>14</sup>	Plan d'action de l'AEWA (PA) <sup>15</sup> 2013-2015, Plan stratégique (PS) <sup>16</sup> 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) <sup>17</sup> 2006-2011 & décisions associées
<b>Énergie</b>						
13. Veiller à ce que les développements d'énergies nouvelles susceptibles d'avoir un impact significatif sur les oiseaux terrestres migrateurs adoptent, à un stade précoce, des processus de planification stratégique et de haut niveau impliquant des évaluations environnementales stratégiques (EES) et la consultation des parties prenantes			✓ Objectif 1 Stratégie 1.3	✓	✓ Résolution 5.16 PA paragr. 4.3.5	
14. Veiller à ce qu'une approche stratégique soit adoptée concernant l'emplacement des projets alternatifs d'énergie renouvelable			✓ Objectif 1 Stratégie 1.3	✓	✓ Résolution 5.16 PS Cible 1.3	
15. Instituer des politiques de gestion durable de l'utilisation des terres et de l'énergie,	✓ Principe pratique 3	✓ Objectifs d'Aichi 4 & 7	✓ Objectif 1 Stratégies 1.3 & 1.4			
16. Chercher à réduire la dépendance à l'égard du bois de chauffage		✓ Objectif d'Aichi 7				

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique <sup>11</sup> (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB <sup>12</sup> & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar <sup>13</sup> & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE <sup>14</sup>	Plan d'action de l'AEWA (PA) <sup>15</sup> 2013-2015, Plan stratégique (PS) <sup>16</sup> 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) <sup>17</sup> 2006-2011 & décisions associées
17. Veiller à ce que les nouveaux réservoirs hydroélectriques prévus et les autres ouvrages modifiant l'hydrologie naturelle fassent l'objet d'études rigoureuses des impacts environnementaux			✓ Objectif 1 Stratégies 1.3 & 1.7	✓	✓ Résolution 5.16 PS Cible 1.3 PA paragr. 4.3.1	✓ Résolution 7.2 PS Objectif 2 Cible 2.8
18. Atténuer les impacts des barrages hydroélectriques existants en permettant des décharges et des inondations artificielles bien gérées en aval	✓ Principe pratique 9		✓ Résolution X.19 Objectif 1 Stratégie 1.7			
Re-végétalisation (y compris reboisement) et réduction de la désertification et des émissions de carbone dues à la déforestation et à la dégradation des habitats						
19. Encourager, dans les initiatives de boisement ou de reboisement, l'utilisation d'arbres ou d'autres plantes autochtones ayant une grande valeur pour les oiseaux terrestres migrateurs						

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique <sup>11</sup> (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB <sup>12</sup> & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar <sup>13</sup> & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE <sup>14</sup>	Plan d'action de l'AEWA (PA) <sup>15</sup> 2013-2015, Plan stratégique (PS) <sup>16</sup> 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) <sup>17</sup> 2006-2011 & décisions associées
20. Incorporer les considérations relatives à la conservation des oiseaux terrestres migrateurs dans les mesures prises pour mettre en œuvre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD)	✓ Principe pratique 3					
Gestion intégrée de l'utilisation des terres						
21. Encourager et assurer la mise en œuvre locale de politiques de gestion de l'utilisation des terres potentiellement à travers des programmes d'incitation appropriés	✓ Principes pratiques 9, 10 & 11	✓ Objectifs d'Aichi 3 & 17	✓ Objectif 1 Stratégie 1.11			
Sites d'importance nationale ou internationale pour les oiseaux terrestres migrateurs						
22. Entreprendre et publier des inventaires nationaux des sites d'importance pour les oiseaux terrestres migrateurs		✓ Objectif d'Aichi 19	✓ Objectif 1 Stratégie 1.1		✓ PS Cible 1.2 PA paragr. 3.1.1	
23. Faciliter et promouvoir la désignation des sites importants pour les oiseaux terrestres migrateurs au titre de statuts de protection nationaux et internationaux appropriés		✓ Décision XI.24 Programme de travail sur les aires protégées Objectif d'Aichi 11	✓ Objectif 2 Stratégie 2.1	✓	✓ PA paragr. 3.2.1	✓ Résolution 10.3 PS Objectif 2 Cible 2.7

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique <sup>11</sup> (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB <sup>12</sup> & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar <sup>13</sup> & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE <sup>14</sup>	Plan d'action de l'AEWA (PA) <sup>15</sup> 2013-2015, Plan stratégique (PS) <sup>16</sup> 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) <sup>17</sup> 2006-2011 & décisions associées
24. Mettre en place un réseau de sites critiques		✓ Objectif d'Aichi 11	✓ Objectif 2	✓	✓ PS Cibles 1.2 & 3.2.1	✓ Résolution 10.3 PS Objectif 2 Cible 2.7
25. Examiner et, si nécessaire, établir et mettre en œuvre des modes de gestion appropriés et efficaces pour la conservation		✓ Objectif d'Aichi 3	✓ Objectif 2 Stratégies 2.5 & 2.7	✓	✓ PA paragr. 3.2.3	
26. Promouvoir des approches participatives de la planification, de la gestion et de la conservation des sites	✓ Principes pratiques 9 & 12	✓ Objectif d'Aichi 18	✓ Objectif 2 Stratégies 2.3 & 2.7			
<b>Changement climatique</b>						
27. Mettre en œuvre les mesures énoncées dans la résolution 5.13 de l'AEWA (Mesures d'adaptation au changement climatique pour les oiseaux d'eau), la résolution X.24 de la Convention de Ramsar (Changement climatique et zones humides) et les résolutions 9.7 (Impact du changement climatique sur les espèces migratrices) et 10.19 (Conservation des espèces migratrices à la lumière du changement climatique) de la CMS		✓ Objectif d'Aichi 15	Résolution X.24		Résolution 5.13	Résolution 9.7 Résolution 10.19

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique <sup>11</sup> (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB <sup>12</sup> & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar <sup>13</sup> & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE <sup>14</sup>	Plan d'action de l'AEWA (PA) <sup>15</sup> 2013-2015, Plan stratégique (PS) <sup>16</sup> 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) <sup>17</sup> 2006-2011 & décisions associées
<b>PRÉLÈVEMENT ET COMMERCE</b>						
28. Identifier les espèces d'oiseaux terrestres migrateurs qui font l'objet de prélèvements et de commerce		✓ Objectif d'Aichi 12				✓ PS Objectif 1 Cible 1.4
Réglementation des prélèvements autorisés						
29. Assurer la protection juridique des espèces migratrices d'oiseaux terrestres dont l'état de conservation est le plus préoccupant		✓ Objectif d'Aichi 12		✓	✓ PS Cible 2.3	
30. Définir les quotas et les moyens autorisés pour le prélèvement des oiseaux terrestres migrateurs, et mettre en place des contrôles adéquats afin de veiller à ce que ces limites soient respectées	✓ Principe pratique 4	✓ Objectif d'Aichi 12			✓ PS Cible 2.2	
31. Donner la priorité à la conservation des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs dont la population mondiale présente une tendance au déclin		✓ Objectif d'Aichi 12		✓	✓ PS Cible 2.3	
32. Réglementer tout prélèvement et commerce des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs dont les tendances de la population sont en hausse, stables ou inconnues		✓ Objectif d'Aichi 12		✓	✓ PS Cible 2.3	

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique <sup>11</sup> (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB <sup>12</sup> & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar <sup>13</sup> & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE <sup>14</sup>	Plan d'action de l'AEWA (PA) <sup>15</sup> 2013-2015, Plan stratégique (PS) <sup>16</sup> 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) <sup>17</sup> 2006-2011 & décisions associées
33. Compiler les listes nationales d'oiseaux terrestres migrateurs classées en tant qu'espèces gibiers, les périodes d'ouverture de la chasse dans chaque pays et les données relatives au commerce		✓ Objectif d'Aichi 19		✓	✓ PS Cibles 2.2, 2.5 & 3.1	
34. Mettre en œuvre des programmes sur les moyens de subsistance alternatifs ou des programmes d'élevage en captivité d'oiseaux terrestres migrateurs utilisés comme source de nourriture						
<b>Prélèvements illicites</b>						
35. Promouvoir la coopération internationale entre les autorités chargées de la lutte contre la fraude et les autres acteurs	✓ Principe pratique 8	✓ Objectif d'Aichi 12	✓ Objectif 3 Stratégie 3.4	✓		
36. Agir à travers les instruments juridiques de réglementation du commerce national et/ou international		✓ Objectif d'Aichi 12		✓	✓ PA section 2	
<b>Dérangement par les activités humaines</b>						
37. Promouvoir des études destinées à évaluer l'effet du dérangement humain sur les principaux sites			✓ Objectif 2 Stratégies 2.3 & 2.7		✓ PA paragr. 4.3.6 & 5.6	

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique <sup>11</sup> (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB <sup>12</sup> & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar <sup>13</sup> & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE <sup>14</sup>	Plan d'action de l'AEWA (PA) <sup>15</sup> 2013-2015, Plan stratégique (PS) <sup>16</sup> 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) <sup>17</sup> 2006-2011 & décisions associées
38. Encourager le développement et la mise en œuvre de plans de gestion efficaces sur des sites sensibles	✓ Principe pratique 9		✓ Objectif 2 Stratégies 2.3, 2.5 & 2.7			
39. Promouvoir la découverte par le public du phénomène migratoire et des oiseaux terrestres migrateurs à travers la sensibilisation et l'information	✓ Principe pratique 14	✓ Objectif d'Aichi 1	✓ Objectif 4 Stratégie 4.1		✓ PS Cible 2.3 & Résolution 3.10	
Conflit entre les oiseaux terrestres migrateurs et les activités humaines						
40. Procéder à un examen national pour identifier les espèces d'oiseaux terrestres dont la présence entre en conflit avec les activités humaines, posant ainsi potentiellement un problème					✓ PA paragr. 4.3.1 & 4.3.3	
41. Veiller à ce que des mesures réglementaires adéquates, relatives aux procédures de contrôle, soient en place				✓	✓ PA paragr. 4.3.3	
42. Promouvoir des moyens alternatifs non létaux pour éviter les conflits	✓ Principe pratique 9					

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique <sup>11</sup> (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB <sup>12</sup> & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar <sup>13</sup> & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE <sup>14</sup>	Plan d'action de l'AEWA (PA) <sup>15</sup> 2013-2015, Plan stratégique (PS) <sup>16</sup> 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) <sup>17</sup> 2006-2011 & décisions associées
<b>Empoisonnement</b>						
43. Substituer, restreindre ou interdire les substances présentant un risque élevé pour les oiseaux terrestres migrateurs						
44. Inclure des critères relatifs aux oiseaux terrestres migrateurs dans la Convention de Rotterdam						
45. Encourager des mécanismes législatifs nationaux permettant de suivre l'utilisation agricole des substances pesticides, ainsi que l'adoption d'une gestion intégrée des ravageurs comprenant un système de certification pour les agriculteurs						
46. Dissuader l'usage à long terme ou permanent d'appâts empoisonnés						
47. Promouvoir la connaissance et la pratique de la chasse, de la pêche et de la gestion de la faune sans utilisation de plomb						

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique <sup>11</sup> (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB <sup>12</sup> & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar <sup>13</sup> & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE <sup>14</sup>	Plan d'action de l'AEWA (PA) <sup>15</sup> 2013-2015, Plan stratégique (PS) <sup>16</sup> 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) <sup>17</sup> 2006-2011 & décisions associées
<b>AUTRES MENACES</b>						
<b>Maladies</b>						
48. En cas d'épidémie ou d'épisode de mortalité massive pouvant avoir un impact sur les populations d'oiseaux terrestres migrateurs, mener des recherches épidémiologiques et d'autres recherches pour renseigner et guider les mesures d'atténuation et d'intervention.			✓ Résolutions IX.23 & X.21		✓ Résolutions 3.18 & 4.15	✓ Résolutions 8.27, 9.8 & 10.22 PS Objectif 2 Cible 2.6
49. Élaborer et mettre en œuvre des mesures d'urgence lorsque des conditions exceptionnellement défavorables ou dangereuses apparaissent où que ce soit dans l'aire du Plan d'action			Résolution X.21		✓ PA paragr. 2.3	✓ PS Objectif 2 Cible 2.6
<b>Collisions</b>						
50. Veiller à ce qu'une législation appropriée soit en place et l'appliquer pour limiter la construction de structures qui présentent des risques potentiels de collision					✓ Résolution 5.11	✓ Résolutions 7.4, 7.5 & 10.11 PS Objectif 2 Cible 2.6

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique <sup>11</sup> (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB <sup>12</sup> & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar <sup>13</sup> & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE <sup>14</sup>	Plan d'action de l'AEWA (PA) <sup>15</sup> 2013-2015, Plan stratégique (PS) <sup>16</sup> 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) <sup>17</sup> 2006-2011 & décisions associées
51. Introduire des mesures d'atténuation appropriées pour les différents risques de collision					✓ Résolution 5.11	✓ Résolutions 7.4, 7.5 & 10.11 PS Objectif 2 Cible 2.6
<b>RECHERCHE ET SUIVI</b>						
Comprendre les schémas de migration et la connectivité le long des voies de migration						
52. Poursuivre le développement des projets existants faisant appel à des collaborations internationales et locales et en établir de nouveaux		✓ Objectif d'Aichi 19	✓ Objectif 1 Stratégie 1.6 Objectif 3 Stratégie 3.4		✓ PS Cible 3.5 PA paragr. 5.4	✓ PS Objectif 1 Cible 1.8
<b>Suivi des tendances des populations</b>						
53. Élaborer et mettre en œuvre des programmes nationaux standardisés de suivi des oiseaux terrestres migrateurs et de leurs habitats		✓ Objectif d'Aichi 19		✓	✓ PA paragr. 5.2 & 5.3	✓ PS Objectif 1 Cible 1.3
54. Encourager, soutenir et promouvoir les programmes standardisés de suivi des oiseaux sur les sites, ainsi que la recherche en écologie pour comprendre l'importance écologique de ces zones, et la publication des données et informations ainsi obtenues						

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique <sup>11</sup> (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB <sup>12</sup> & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar <sup>13</sup> & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE <sup>14</sup>	Plan d'action de l'AEWA (PA) <sup>15</sup> 2013-2015, Plan stratégique (PS) <sup>16</sup> 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) <sup>17</sup> 2006-2011 & décisions associées
55. Encourager l'utilisation active par les États de l'aire de répartition des bases de données en ligne régionales et sous-régionales existantes		✓ Objectif d'Aichi 19			✓ PS Cible 3.5	✓ PS Objectif 1 Cible 1.8
Comprendre les causes de l'évolution des populations d'oiseaux terrestres migrateurs						
56. Diagnostiquer les causes de l'évolution des populations et entreprendre des études en écologie ciblées sur des « espèces indicatrices » sélectionnées et les habitats associés,		✓ Objectif d'Aichi 19				✓ PS Objectif 1 Cible 1.6
57. Comprendre les liens entre les facteurs écologiques qui limitent les populations migratrices d'oiseaux terrestres et les questions politiques et socio-économiques						

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique <sup>11</sup> (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB <sup>12</sup> & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar <sup>13</sup> & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE <sup>14</sup>	Plan d'action de l'AEWA (PA) <sup>15</sup> 2013-2015, Plan stratégique (PS) <sup>16</sup> 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) <sup>17</sup> 2006-2011 & décisions associées
Renforcer les capacités et améliorer l'échange d'informations, la collaboration et la coordination entre les chercheurs qui étudient les oiseaux terrestres migrateurs						
58. Faciliter les analyses approfondies des lacunes pour identifier et hiérarchiser les besoins en termes de recherche, en incluant un inventaire des recherches passées et en cours au sein des sous-régions de l'aire du Plan d'action	✓ Principe pratique 6	✓ Objectif d'Aichi 19	✓ Objectif 3 Stratégie 3.4		✓ PA section 5	✓ PS Objectif 1 Cible 1.6
59. Encourager le développement du Groupe d'étude des oiseaux terrestres migrateurs (MLSG - Migratory Landbird species Study Group)	✓ Principes pratiques 6 & 7	✓ Objectif d'Aichi 19				✓ Résolution 10.7
60. Encourager les chercheurs et les bailleurs de fonds à diriger leurs efforts sur les questions les plus importantes et les plus urgentes pour la conservation des oiseaux terrestres migrateurs	✓ Principe pratique 6	✓ Objectif d'Aichi 19	✓ Objectif 1 Stratégie 1.6 Objectif 3 Stratégie 3.4		✓ Résolutions 4.2 & 5.2	✓ PS Objectif 1 Cible 1.6
61. Soutenir la formation ciblée sur la recherche et le suivi*	✓ Principe pratique 6	✓ Objectif d'Aichi 19			✓ Résolution 5.9 PS Cible 3.3 PA paragr. 6.1	✓ Résolution 10.6 PS Objectif 1 Cible 1.6

Actions AEMLAP	Politiques internationales					
	Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique <sup>11</sup> (CDB)	Plan stratégique 2011-2020 de la CDB <sup>12</sup> & décisions associées	Plan stratégique de la Convention de Ramsar <sup>13</sup> & décisions associées	Directive de l'UE sur la conservation des oiseaux & autres directives et réglementations de l'UE <sup>14</sup>	Plan d'action de l'AEWA (PA) <sup>15</sup> 2013-2015, Plan stratégique (PS) <sup>16</sup> 2009-2017 & décisions associées	Plan stratégique de la Convention sur les espèces migratrices (PS) <sup>17</sup> 2006-2011 & décisions associées
<b>ÉDUCATION ET INFORMATION</b>						
Améliorer la sensibilisation et la compréhension du public vis-à-vis des oiseaux terrestres migrateurs						
62. Soutenir et encourager la participation du public dans «Les Amis du Plan d'action pour les oiseaux terres très migrateurs » (FLAP - Friends of the Landbirds Action Plan)	✓ Principe pratique 14	✓ Objectif d'Aichi 1	✓ Objectif 4 Stratégie 4.1		✓ PS Objectif 4 PA paragr. 6.3	✓ Résolution 10.7 PS Objectif 3 Cibles 3.4 & 3.5
63. Encourager l'engagement local, national et international avec des organismes privés et publics, en particulier dans le secteur du développement						

**PLAN D'ACTION POUR LES OISEAUX TERRESTRES MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE**

**ANNEXE 5 : TABLEAU DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION**

Version 28-04-2014

Actions AEMLAP	Organismes chargés de la mise en œuvre					
	Gouvernements des États de l'aire de répartition	ONG de conservation des États de l'aire de répartition	ONG de conservation internationales	Instituts de recherche	Entreprises et agences de développement (p. ex. secteurs de l'agriculture et de l'énergie)	AEML-WG et AEML-SG
<b>CONSERVATION DES HABITATS</b>						
Changements dans l'utilisation des terres						
Agriculture intensive						
1. Élaborer et mettre en œuvre de nouvelles politiques ou revoir les politiques existantes qui assurent le maintien et la gestion des habitats naturels et semi-naturels ayant une valeur pour les oiseaux terrestres migrateurs au sein de paysages gérés, récoltés ou cultivés à grande échelle et/ou intensivement	✓ Divers ministères nationaux chargés de la gestion des terres et des ressources naturelles					
2. Promouvoir des systèmes agricoles respectueux de la biodiversité	✓ En particulier à travers les ministères de l'Agriculture	✓ Par un plaidoyer au niveau national	✓	✓ Recherche locale sur les systèmes agricoles respectueux de la biodiversité	✓	✓
3. Élaborer des principes d'aménagement de l'espace et des orientations visant à atténuer les conséquences négatives des formes d'agriculture à grande échelle et/ou intensive sur les oiseaux terrestres migrateurs et leurs habitats	✓			✓	✓	
4. Entreprendre des Évaluations environnementales stratégiques	✓				✓	

Actions AEMLAP	Organismes chargés de la mise en œuvre					
	Gouvernements des États de l'aire de répartition	ONG de conservation des États de l'aire de répartition	ONG de conservation internationales	Instituts de recherche	Entreprises et agences de développement (p. ex. secteurs de l'agriculture et de l'énergie)	AEML-WG et AEML-SG
5. Élaborer des stratégies d'aménagement du territoire, en utilisant une approche écosystémique	✓					
Agriculture traditionnelle, y compris le pastoralisme et les systèmes de culture à petite échelle						
6. Promouvoir des politiques agricoles qui soutiennent les pratiques de gestion participatives et durables des ressources naturelles						
7. Travailler avec les communautés locales et leur donner les moyens de défendre, développer et mettre en œuvre des approches participatives et des mesures incitatives pour une gestion intégrée et durable des ressources naturelles	✓	✓	✓	✓	✓	
8. Faciliter le partage, au niveau international, d'expériences pertinentes et de bonnes pratiques pastorales et agricoles à petite échelle	✓	✓	✓	✓	✓	✓
9. S'efforcer d'inclure les besoins des oiseaux migrateurs en termes d'habitat dans les initiatives existantes qui travaillent avec les agriculteurs et les communautés locales,	✓					
Bois et produits forestiers non ligneux						
10. Inclure les besoins des oiseaux terrestres migrateurs en termes d'habitat dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux de gestion intégrée des zones boisées						

Actions AEMLAP	Organismes chargés de la mise en œuvre					
	Gouvernements des États de l'aire de répartition	ONG de conservation des États de l'aire de répartition	ONG de conservation internationales	Instituts de recherche	Entreprises et agences de développement (p. ex. secteurs de l'agriculture et de l'énergie)	AEML-WG et AEML-SG
Gestion de l'eau						
11. Mettre en œuvre et promouvoir largement les orientations de la Convention de Ramsar sur la gestion des zones humides et des bassins hydrographiques (résolution X.19),						
12. Réglementer les menaces anthropiques susceptibles de provoquer la dégradation et/ou la perte de zones humides importantes pour les oiseaux terrestres migrateurs et initier des programmes de réhabilitation ou de restauration, lorsque cela est possible et approprié.						
Énergie						
13. Veiller à ce que les développements d'énergies nouvelles susceptibles d'avoir un impact significatif sur les oiseaux terrestres migrateurs adoptent, à un stade précoce, des processus de planification stratégique et de haut niveau impliquant des évaluations environnementales stratégiques (EES) et la consultation des parties prenantes						
14. Veiller à ce qu'une approche stratégique soit adoptée concernant l'emplacement des projets alternatifs d'énergie renouvelable						
15. Instituer des politiques de gestion durable de l'utilisation des terres et de l'énergie,						
16. Chercher à réduire la dépendance à l'égard du bois de chauffage						

Actions AEMLAP	Organismes chargés de la mise en œuvre					
	Gouvernements des États de l'aire de répartition	ONG de conservation des États de l'aire de répartition	ONG de conservation internationales	Instituts de recherche	Entreprises et agences de développement (p. ex. secteurs de l'agriculture et de l'énergie)	AEML-WG et AEML-SG
17. Veiller à ce que les nouveaux réservoirs hydroélectriques prévus et les autres ouvrages modifiant l'hydrologie naturelle fassent l'objet d'études rigoureuses des impacts environnementaux						
18. Atténuer les impacts des barrages hydroélectriques existants en permettant des décharges et des inondations artificielles bien gérées en aval						
Re-végétalisation (y compris reboisement) et réduction de la désertification et des émissions de carbone dues à la déforestation et à la dégradation des habitats						
19. Encourager, dans les initiatives de boisement ou de reboisement, l'utilisation d'arbres ou d'autres plantes autochtones ayant une grande valeur pour les oiseaux terrestres migrateurs						
20. Incorporer les considérations relatives à la conservation des oiseaux terrestres migrateurs dans les mesures prises pour mettre en œuvre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD)						
Gestion intégrée de l'utilisation des terres						
21. Encourager et assurer la mise en œuvre locale de politiques de gestion de l'utilisation des terres potentiellement à travers des programmes d'incitation appropriés	✓	✓	✓		✓	

Actions AEMLAP	Organismes chargés de la mise en œuvre					
	Gouvernements des États de l'aire de répartition	ONG de conservation des États de l'aire de répartition	ONG de conservation internationales	Instituts de recherche	Entreprises et agences de développement (p. ex. secteurs de l'agriculture et de l'énergie)	AEML-WG et AEML-SG
Sites d'importance nationale ou internationale pour les oiseaux terrestres migrateurs						
22. Entreprendre et publier des inventaires nationaux des sites d'importance pour les oiseaux terrestres migrateurs	✓	✓	✓	✓		
23. Faciliter et promouvoir la désignation des sites importants pour les oiseaux terrestres migrateurs au titre de statuts de protection nationaux et internationaux appropriés	✓					
24. Mettre en place un réseau de sites critiques	✓	✓	✓	✓		
25. Examiner et, si nécessaire, établir et mettre en œuvre des modes de gestion appropriés et efficaces pour la conservation	✓	✓			✓	
26. Promouvoir des approches participatives de la planification, de la gestion et de la conservation des sites	✓	✓			✓	
Changement climatique						
27. Mettre en œuvre les mesures énoncées dans la résolution 5.13 de l'AEWA (Mesures d'adaptation au changement climatique pour les oiseaux d'eau), la résolution X.24 de la Convention de Ramsar (Changement climatique et zones humides) et les résolutions 9.7 (Impact du changement climatique sur les espèces migratrices) et 10.19 (Conservation des espèces migratrices à la lumière du changement climatique) de la CMS	✓	✓		✓	✓	

Actions AEMLAP	Organismes chargés de la mise en œuvre					
	Gouvernements des États de l'aire de répartition	ONG de conservation des États de l'aire de répartition	ONG de conservation internationales	Instituts de recherche	Entreprises et agences de développement (p. ex. secteurs de l'agriculture et de l'énergie)	AEML-WG et AEML-SG
<b>PRÉLÈVEMENT ET COMMERCE</b>						
28. Identifier les espèces d'oiseaux terrestres migrateurs qui font l'objet de prélèvements et de commerce	✓	✓	✓	✓		✓
Réglementation des prélèvements autorisés						
29. Assurer la protection juridique des espèces migratrices d'oiseaux terrestres dont l'état de conservation est le plus préoccupant						
30. Définir les quotas et les moyens autorisés pour le prélèvement des oiseaux terrestres migrateurs, et mettre en place des contrôles adéquats afin de veiller à ce que ces limites soient respectées	✓					
31. Donner la priorité à la conservation des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs dont la population mondiale présente une tendance au déclin	✓	✓	✓			
32. Réglementer tout prélèvement et commerce des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs dont les tendances de la population sont en hausse, stables ou inconnues	✓					
33. Compiler les listes nationales d'oiseaux terrestres migrateurs classées en tant qu'espèces gibiers, les périodes d'ouverture de la chasse dans chaque pays et les données relatives au commerce	✓	✓		✓		
34. Mettre en œuvre des programmes sur les moyens de subsistance alternatifs ou des programmes d'élevage en captivité d'oiseaux terrestres migrateurs utilisés comme source de nourriture	✓	✓	✓		✓	

Actions AEMLAP	Organismes chargés de la mise en œuvre					
	Gouvernements des États de l'aire de répartition	ONG de conservation des États de l'aire de répartition	ONG de conservation internationales	Instituts de recherche	Entreprises et agences de développement (p. ex. secteurs de l'agriculture et de l'énergie)	AEML-WG et AEML-SG
<b>Prélèvements illicites</b>						
35. Promouvoir la coopération internationale entre les autorités chargées de la lutte contre la fraude et les autres acteurs	✓	✓	✓			✓
36. Agir à travers les instruments juridiques de réglementation du commerce national et/ou international	✓					
<b>Dérangement par les activités humaines</b>						
37. Promouvoir des études destinées à évaluer l'effet du dérangement humain sur les principaux sites	✓	✓	✓	✓	✓	✓
38. Encourager le développement et la mise en œuvre de plans de gestion efficaces sur des sites sensibles	✓	✓	✓	✓	✓	✓
39. Promouvoir la découverte par le public du phénomène migratoire et des oiseaux terrestres migrateurs à travers la sensibilisation et l'information	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Conflit entre les oiseaux terrestres migrateurs et les activités humaines</b>						
40. Procéder à un examen national pour identifier les espèces d'oiseaux terrestres dont la présence entre en conflit avec les activités humaines, posant ainsi potentiellement un problème	✓	✓	✓	✓	✓	
41. Veiller à ce que des mesures réglementaires adéquates, relatives aux procédures de contrôle, soient en place	✓					
42. Promouvoir des moyens alternatifs non létaux pour éviter les conflits	✓	✓	✓	✓	✓	

Actions AEMLAP	Organismes chargés de la mise en œuvre					
	Gouvernements des États de l'aire de répartition	ONG de conservation des États de l'aire de répartition	ONG de conservation internationales	Instituts de recherche	Entreprises et agences de développement (p. ex. secteurs de l'agriculture et de l'énergie)	AEML-WG et AEML-SG
<b>Empoisonnement</b>						
43. Substituer, restreindre ou interdire les substances présentant un risque élevé pour les oiseaux terrestres migrateurs						
44. Inclure des critères relatifs aux oiseaux terrestres migrateurs dans la Convention de Rotterdam						
45. Encourager des mécanismes législatifs nationaux permettant de suivre l'utilisation agricole des substances pesticides, ainsi que l'adoption d'une gestion intégrée des ravageurs comprenant un système de certification pour les agriculteurs						
46. Dissuader l'usage à long terme ou permanent d'appâts empoisonnés						
47. Promouvoir la connaissance et la pratique de la chasse, de la pêche et de la gestion de la faune sans utilisation de plomb						
<b>AUTRES MENACES</b>						
<b>Maladies</b>						
48. En cas d'épidémie ou d'épisode de mortalité massive pouvant avoir un impact sur les populations d'oiseaux terrestres migrateurs, mener des recherches épidémiologiques et d'autres recherches pour renseigner et guider les mesures d'atténuation et d'intervention.	✓	✓	✓	✓		

Actions AEMLAP	Organismes chargés de la mise en œuvre					
	Gouvernements des États de l'aire de répartition	ONG de conservation des États de l'aire de répartition	ONG de conservation internationales	Instituts de recherche	Entreprises et agences de développement (p. ex. secteurs de l'agriculture et de l'énergie)	AEML-WG et AEML-SG
49. Élaborer et mettre en œuvre des mesures d'urgence lorsque des conditions exceptionnellement défavorables ou dangereuses apparaissent où que ce soit dans l'aire du Plan d'action	✓	✓	✓			
<b>Collisions</b>						
50. Veiller à ce qu'une législation appropriée soit en place et l'appliquer pour limiter la construction de structures qui présentent des risques potentiels de collision	✓					
51. Introduire des mesures d'atténuation appropriées pour les différents risques de collision	✓	✓	✓	✓	✓	
<b>RECHERCHE ET SUIVI</b>						
Comprendre les schémas de migration et la connectivité le long des voies de migration						
52. Poursuivre le développement des projets existants faisant appel à des collaborations internationales et locales et en établir de nouveaux	✓	✓	✓	✓		
<b>Suivi des tendances des populations</b>						
53. Élaborer et mettre en œuvre des programmes nationaux standardisés de suivi des oiseaux terrestres migrateurs et de leurs habitats	✓	✓		✓		
54. Encourager, soutenir et promouvoir les programmes standardisés de suivi des oiseaux sur les sites, ainsi que la recherche en écologie pour comprendre l'importance écologique de ces zones, et la publication des données et informations ainsi obtenues						

Actions AEMLAP	Organismes chargés de la mise en œuvre					
	Gouvernements des États de l'aire de répartition	ONG de conservation des États de l'aire de répartition	ONG de conservation internationales	Instituts de recherche	Entreprises et agences de développement (p. ex. secteurs de l'agriculture et de l'énergie)	AEML-WG et AEML-SG
55. Encourager l'utilisation active par les États de l'aire de répartition des bases de données en ligne régionales et sous-régionales existantes	✓	✓	✓	✓		✓
Comprendre les causes de l'évolution des populations d'oiseaux terrestres migrateurs						
56. Diagnostiquer les causes de l'évolution des populations et entreprendre des études en écologie ciblées sur des « espèces indicatrices » sélectionnées et les habitats associés,						
57. Comprendre les liens entre les facteurs écologiques qui limitent les populations migratrices d'oiseaux terrestres et les questions politiques et socio-économiques						
Renforcer les capacités et améliorer l'échange d'informations, la collaboration et la coordination entre les chercheurs qui étudient les oiseaux terrestres migrateurs						
58. Faciliter les analyses approfondies des lacunes pour identifier et hiérarchiser les besoins en termes de recherche, en incluant un inventaire des recherches passées et en cours au sein des sous-régions de l'aire du Plan d'action	✓	✓	✓	✓		✓
59. Encourager le développement du Groupe d'étude des oiseaux terrestres migrateurs (MLSG - Migratory Landbird species Study Group)		✓	✓	✓		✓
60. Encourager les chercheurs et les bailleurs de fonds à diriger leurs efforts sur les questions les plus importantes et les plus urgentes pour la conservation des oiseaux terrestres migrateurs	✓	✓	✓	✓	✓	✓
61. Soutenir la formation ciblée sur la recherche et le suivi	✓	✓	✓	✓	✓	

Actions AEMLAP	Organismes chargés de la mise en œuvre					
	Gouvernements des États de l'aire de répartition	ONG de conservation des États de l'aire de répartition	ONG de conservation internationales	Instituts de recherche	Entreprises et agences de développement (p. ex. secteurs de l'agriculture et de l'énergie)	AEML-WG et AEML-SG
<b>ÉDUCATION ET INFORMATION</b>						
Améliorer la sensibilisation et la compréhension du public vis-à-vis des oiseaux terrestres migrateurs						
62. Soutenir et encourager la participation du public dans «Les Amis du Plan d'action pour les oiseaux terres tres migrateurs » (FLAP - Friends of the Landbirds Action Plan)	✓	✓	✓	✓	✓	✓
63. Encourager l'engagement local, national et international avec des organismes privés et publics, en particulier dans le secteur du développement						

## PLAN D'ACTION POUR LES OISEAUX TERRESTRES MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE

### ANNEXE 6 : BIBLIOGRAPHIE DU PLAN D'ACTION

Version 30-04-2019

- AEWA MOP 4 (2008) Agreement on the Conservation of African-Eurasian Migratory Waterbirds (AEWA): Agreement Text and Action Plan. UNEP/AEWA Secretariat, Antananarivo, Madagascar.
- AEWA MOP 5 (2012a) Adoption of Amendments to the AEWA Action Plan. UNEP/AEWA Secretariat, La Rochelle, France.
- AEWA MOP 5 (2012b) Resolution 5.13. Climate Change Adaptation Measures For Waterbirds. UNEP/AEWA Secretariat, La Rochelle, France.
- Bairlein F (2011) Proposal on Long-distance Landbirds in the African Eurasian Region. Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals, Bergen, Norway.
- Bennun L, Matiku P, Mulwa R, *et al.* (2005) Monitoring Important Bird Areas in Africa: Towards a Sustainable and Scaleable System. *Biodiversity and Conservation* 14 (11) 2575-2590.
- Berlanga H, Kennedy JA, Rich TD, *et al.* (2010) Saving our Shared Birds: Partners in Flight Tri-national Vision for Landbird Conservation. Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA.
- BirdLife International (2006) Monitoring Important Bird Areas: A Global Framework. Cambridge, UK. BirdLife International. Version 1.2.
- BirdLife International (2011) Migratory Landbirds in the African-Eurasian Region. Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals, Bergen, Norway.
- CBD (2004a) Expanded Programme of Work on Forest Biological Diversity. Secretariat of the Convention on Biological Diversity, Montreal, Canada.
- CBD (2004b) The Ecosystem Approach (CBD Guidelines). Secretariat of the Convention on Biological Diversity, Montreal, Canada.
- CMS (1979) Convention Text. Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (CMS), Bonn, Germany.
- CMS (2008) Memorandum of Understanding on the Conservation of Migratory Birds of Prey in Africa and Eurasia. Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (CMS), Abu-Dhabi, United Arab Emirates.
- CMS COP 9 (2008) Resolution 9.7. Climate Change Impact on Migratory Species. Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals, Rome, Italy.
- CMS COP 10 (2011a) Resolution 10.2. Modus Operandi for Conservation Emergencies. Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals, Bergen, Norway.
- CMS COP 10 (2011b) Resolution 10.3. The Role of Ecological Networks in the Conservation of Migratory Species. Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals, Bergen, Norway.
- CMS COP 10 (2011c) Resolution 10.11. Power Lines and Migratory Birds. Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals, Bergen, Norway.
- CMS COP 10 (2011d) Resolution 10.19. Migratory Species Conservation in the Light of Climate Change. Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals, Bergen, Norway.
- CMS COP 10 (2011e) Resolution 10.22. Wildlife Disease and Migratory Species. Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals, Bergen, Norway.
- CMS COP 10 (2011f) Resolution 10.26. Minimizing the Risk of Poisoning to Migratory Birds. Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals, Bergen, Norway.
- CMS COP 10 (2011g) Resolution 10.27. Improving the Conservation Status of Migratory Landbirds in the African-Eurasian Region. Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals, Bergen, Norway.

- Cromie RL, Lee R, Delahay RJ, *et al.* (2012) Ramsar Wetland Disease Manual: Guidelines for Assessment, Monitoring and Management of Animal Disease in Wetlands. Ramsar Technical Report No. 7. Ramsar Convention Secretariat, Gland, Switzerland.
- Del Hoyo J, Collar NJ (2014) Handbook of the Birds of the World and BirdLife International Illustrated Checklist of the Birds of the World. Volume 1: Non-passerines. Lynx Edicions, Barcelona.
- Del Hoyo J, Collar NJ (2016) Handbook of the Birds of the World and BirdLife International Illustrated Checklist of the Birds of the World. Volume 2: Passerines. Lynx Edicions, Barcelona.
- European Conference on Illegal Killing of Birds (2011) Larnaca declaration. Council of Europe & Game Fund of Cyprus (Ministry of Interior), Eds., Larnaca, Cyprus.
- IUCN (2005) World Initiative for Sustainable Pastoralism.
- Ramsar Convention (2008a) Resolution X.19. Wetlands and River Basin Management: Consolidated Scientific and Technical Guidance. Changwon, Republic of Korea.
- Ramsar Convention (2008b) Resolution X.24. Climate Change and Wetlands. Changwon, Republic of Korea.
- United Nations (1992a) Agenda 21. United Nations Conference on Environment & Development. Rio de Janeiro, Brazil.
- United Nations (1992b) Convention on Biological Diversity. Rio Earth Summit, Brazil.
- United Nations (1994) Convention to Combat Dessertification in those Countries Experiencing Serious Drought and/or Desertification, Particularly in Africa. Paris, France.
- Vickery JA, Ewing SR, Smith KW, Pain DJ, Bairlein F and Skorpilova J (2014). The decline of Afro-Palaearctic migrants and an assessment of potential causes. *Ibis*, 156, 1-22.